

Préparé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Autorisation de signature – Convention de don – Murale des inondations 2017	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
La mairesse a mentionné son intérêt à accepter une donation provenant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il s'agit d'une murale ayant pour titre " On ne vous oublie pas " dans le cadre des inondations de 2017. Il y a donc lieu de signer un convention de don pour cette acquisition afin d'établir les termes et conditions.

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
CONSIDÉRANT l'œuvre de la photographe Josiane Farand (L'Art de Capter photographie inc.), portant le titre « on ne vous oublie pas », ci-après « l'Œuvre » ;
CONSIDÉRANT QUE cette Œuvre est un montage de photographies formant une murale appartenant à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud souhaite accepter la donation de cette Œuvre ;
PAR CONSÉQUENT,

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général par intérim à signer pour et au nom de la Ville de Rigaud la convention de donation à intervenir avec la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant l'œuvre de la photographe Josiane Farand, portant le titre « on ne vous oublie pas ».

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :			
<input type="checkbox"/>	Règlement d'emprunt no	<input type="checkbox"/>	Fonds de roulement
<input type="checkbox"/>	Réserve	<input type="checkbox"/>	Autre

Activités financières

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

--

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : Choisissez un élément.		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Dépôt du procès-verbal de correction du 13 mai 2025 – Résolution 2025-05-121	

Rapport
(détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>La Division de l'urbanisme a remarqué qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 2025-05-121 : <i>P.I.I.A. – Secteur point de vue remarquable chemin de l'Anse (Baie de Choisy) – 169 et 171, chemin de l'Anse – Installation d'une clôture – Lots 3 609 960 et 3 610 522 – Zone H-22.</i></p> <p>Comme l'erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision, soit le plan déposé avec la demande de PIIA, un procès-verbal de correction a été préparé.</p> <p>Celui-ci doit être déposé en séance du conseil.</p>
Historique
(ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
Préambule
(CONSIDÉRANT/ATTENDU)

Dispositif
(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... <i>il est résolu que...</i> »)
<p>Conformément à l'article 92.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>, la greffière dépose, devant le conseil municipal le procès-verbal de correction du 26 mai 2025 corrigeant la résolution 2025-05-121 du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2025. Cette correction vise une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise par le conseil municipal. Le procès-verbal de correction modifie les numéros de lots « 3 609 960 et 3 610 522 » par « 3 609 960 et 3 609 959 ». La résolution 2025-05-121 n'est pas autrement modifiée.</p>

Énumération des documents joints au bordereau
PV de correction
Résolution 2025-05-121

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$

Total du projet :	\$
Source de financement :	
<input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no	<input type="checkbox"/> Fonds de roulement
<input type="checkbox"/> Réserve	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Activités financières	
Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :	
Coût :	Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
Commentaires		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

 Signature

 Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

 Signature

 Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

 Signature

 Date



Ville de Rigaud

Procès-verbal de correction

PROCÈS-VERBAL de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2025 à 19 h 03 et plus particulièrement de la résolution numéro 2025-05-121 concernant le P.I.I.A. – Secteur point de vue remarquable chemin de l’Anse (Baie de Choisy) – 169 et 171, chemin de l’Anse – Installation d’une clôture – Lots 3 609 960 et 3 610 522 – Zone H-22.

NATURE DE LA CORRECTION :

À la lecture de la résolution 2025-05-121, il ressort que le texte suivant se lit comme suit : « **P.I.I.A. – Secteur point de vue remarquable chemin de l’Anse (Baie de Choisy) – 169 et 171, chemin de l’Anse – Installation d’une clôture – Lots 3 609 960 et 3 610 522 – Zone H-22** », alors qu’on aurait dû y lire « **P.I.I.A. – Secteur point de vue remarquable chemin de l’Anse (Baie de Choisy) – 169 et 171, chemin de l’Anse – Installation d’une clôture – Lots 3 609 960 et 3 609 959 – Zone H-22** ».

DOCUMENT À L’APPUI DU PROCÈS-VERBAL ET DE LA RÉOLUTION CORRIGÉE :

- résolution 2025-05-121

Je soussignée, Camille Primeau, greffière, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 ainsi que la résolution numéro 2025-05-121 de façon à corriger le texte ci-dessus.

Cette correction vise une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l’appui de la décision prise par le conseil municipal.

La résolution 2025-05-121 n’est pas autrement modifiée.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Et j’ai signé à Rigaud, Québec, ce 26 mai 2025.

Camille Primeau
Greffière

Certificat de dépôt (Article 92.1 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussignée, Camille Primeau, greffière à la Ville de Rigaud, certifie sous mon serment d’office que le procès-verbal de correction ci-dessus a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025.

Et j’ai signé à Rigaud, Québec, ce 12 juin 2025.

Camille Primeau
Greffière

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 13 mai 2025.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M. Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général par intérim
M^{me} Julie Rivard, directrice générale adjointe
M^{me} Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2025-05-121

P.I.I.A. – Secteur point de vue remarquable chemin de l’Anse (Baie de Choisy) – 169 et 171, chemin de l’Anse – Installation d’une clôture – Lots 3 609 960 et 3 610 522 – Zone H-22

CONSIDÉRANT les demandes de plan d’implantation et d’intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20012 et 2025-20013, déposées par le propriétaire le 23 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 169 et du 171, chemin de l’Anse souhaite installer une clôture en fer forgé de couleur noire avec barrotins verticaux, d’une hauteur de 2 mètres, sur le côté est, reliant les deux (2) habitations unifamiliales isolées (169 et 171, chemin de l’Anse), munie d’une portière pour permettre l’accès à la cour arrière ;

CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l’aménagement et du développement, division urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du *Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016*, et ses amendements, (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet de construction d’une clôture visible de la voie publique dans les points de vue remarquables doit faire l’objet d’une approbation d’une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d’urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l’essentiel des objectifs et critères de l’article 8.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions projetées respectent les critères de l'article 8.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par l'implantation, la couleur noire et la transparence de la clôture qui ne constituent aucunement une entrave à la contemplation du paysage environnant ;
- Le deuxième critère par la clôture ornementale qui présente un impact visuel modéré sur l'environnement paysager, étant donné que ce dernier demeure perceptible à travers sa structure ;
- Le troisième critère, par le modèle de clôture sélectionné, conjugué à une teinte noire, qui favorise une intégration esthétique cohérente avec les structures environnantes du milieu d'insertion.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif aux demandes de P.I.I.A. numéro 2025-20012 et 2025-20013 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Noël et résolu que le conseil municipal autorise les demandes de P.I.I.A. telle que déposée afin d'installer une clôture en fer forgé de couleur noire avec barrotins verticaux, d'une hauteur de 2 mètres, sur le côté est, reliant les deux (2) habitations unifamiliales isolées (169 et 171, chemin de l'Anse), munies d'une portière pour permettre l'accès à la cour arrière.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme

Marie-Claude Frigault, mairesse

Greffière

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA

Date : 15 mai 2025

Préparé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Date de la demande	24 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : Choisissez un élément.		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités – Cotisation annuelle 2025	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>La Ville de Rigaud est membre de la FQM et il y a une cotisation annuelle à payer. Nous avons reçu une communication comme quoi la cotisation 2025 est en retard. Il est de bonne pratique d'autoriser l'adhésion à la FQM via une résolution du conseil municipal.</p> <p>Nous sommes d'avis qu'être membre de la FQM est un avantage pour la Ville de Rigaud considérant que nous sommes une petite ville et que la FQM peut nous offrir des services complémentaires à bons coûts.</p> <p>Nous disposons des crédits nécessaires liés à cette dépense.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») est membre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « Fédération ») ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de faire partie de la Fédération, et ce, afin de bénéficier de services complémentaires lorsque nécessaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'annuellement la Ville doit payer la cotisation à la Fédération ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu d'autoriser le trésorier adjoint à payer la cotisation annuelle 2025 à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, afin d'y confirmer son adhésion.</p>

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire : 02-11001-494	6 717,34 \$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE**Certificat de crédit du trésorier**

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
 Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**Commentaires**

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
 Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
 Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire ou extraordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026 (2020-STIR-03) – Robert Daoust et Fils inc.	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>Nous procédons au renouvellement du contrat 2020-STIR-03 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants pour l'année 2026 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026) à Robert Daoust et Fils inc.</p> <p>Les prix devront être ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la première année d'option de renouvellement du contrat 2020-STIR-03 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants se termine le 31 décembre 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une dernière période additionnelle pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat peut être accordé qu'une année à la fois par la Ville ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la recommandation du Service de l'aménagement et du développement, la Ville est en faveur du renouvellement annuel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le contrat 2020-STIR-03 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026, soit renouvelé auprès de Robert Daoust et Fils inc. aux conditions prévues dans ledit contrat ; 2. Que les prix soient ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.

Énumération des documents joints au bordereau

Résolutions 2020-12-335 et 2024-11-227

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 8 décembre, à 19 h.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr. et les conseillers suivants :
Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde, M. Mario Gauthier
M. Jacques Poulin, directeur général par intérim
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Hans Gruenwald Jr.

2020-12-335

Octroi du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les années 2021 à 2024 inclusivement avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026 – appel d'offres numéro 2020-STIR-03 – Robert Daoust et fils inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les années 2021 à 2024 inclusivement avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appels d'offres ;

EN CONSÉQUENCE,

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue Saint-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

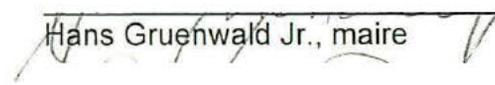
Il est proposé par M. Archie Martin et résolu d'octroyer le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses ainsi que la fourniture, la livraison et l'entretien de bacs roulants pour les années 2021 à 2024 inclusivement avec possibilité de reconduction pour les années 2025 et 2026 – appel d'offres 2020-STIR-03, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Robert Daoust et fils inc., au prix de 372 027,72 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par les postes budgétaires suivants :

- 02-451-10-446
- 02-451-20-446
- 02-451-22-446
- 02-451-11-446
- 02-451-21-446
- 02-451-23-446

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance

Extrait certifié conforme


Hans Gruenwald Jr., maire

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Date : 9 décembre 2020

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 12 novembre 2024.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Archie Martin, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M^{me} Julie Rivard, directrice générale adjointe
M^{me} Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2024-11-227

Renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (2020-STIR-03) – Robert Daoust et Fils inc

CONSIDÉRANT QUE la quatrième année du contrat 2020-STIR-03 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants se termine le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour les périodes comprises entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat peut être accordé qu'une année à la fois par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la recommandation du Service de l'aménagement et du développement, la Ville est en faveur du renouvellement annuel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Noël et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le Service de l'aménagement et du développement :

1. Que le contrat 2020-STIR-03 pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles diverses avec fourniture, livraison et entretien des bacs roulants, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, soit renouvelé auprès de Robert Daoust et Fils inc. aux conditions prévues dans ledit contrat ;

2. Que les prix soient ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme

Marie-Claude Fricault, mairesse

Greffière

Camille Primeau, LL.B., CL.M., OMA

Date : 14 novembre 2024

Préparé par (nom et titre)	Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale	
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale	
Date de la demande	26 mai 2025	
Séance ordinaire du	10 juin 2025	
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/>	Nombre de copie papier : 1

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants pour la période comprise entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (2021-STIR-07) – Robert Daoust et Fils inc.	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>Nous procédons au renouvellement du contrat 2021-STIR-07 pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants pour l'année 2026 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026) à Robert Daoust et Fils inc.</p> <p>Les prix devront être ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la première année d'option de renouvellement du contrat 2021-STIR-07 pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants se termine le 31 décembre 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une dernière période additionnelle d'un an pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat peut être accordé qu'une année à la fois par la Ville ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la recommandation du Service de l'aménagement et du développement, la Ville est en faveur du renouvellement annuel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le contrat 2021-STIR-07 pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026, soit renouvelé auprès de Robert Daoust et Fils inc. aux conditions prévues dans ledit contrat ; 2. Que les prix soient ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.

Énumération des documents joints au bordereau

Résolutions 2021-12-369 et 2024-11-226

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
Commentaires		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date



Rigaud

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 14 décembre 2021, à 19 h.

Sont présents : Mme Marie-Claude Frigault et les conseillers suivants :
MM. Charles Meunier, Archie Martin, Marc Noël, Kevin Ménard, Yves Pelletier, Alain Lapointe
Mme Hélène Therrien, greffière adjointe

Absence(s) : M. Sylvain Chevrier, directeur général

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Marie-Claude Frigault.

Autre(s)
présence(s) :

2021-12-369

Octroi de contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants pour les années 2022, 2023 et 2024, possibilité de renouvellement pour les années 2025 et 2026 - appel d'offres 2021-STIR-07 - à Robert Daoust et Fils inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud a procédé à un appel d'offres public pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants pour les années 2022, 2023 et 2024, possibilité de renouvellement pour les années 2025 et 2026 (appel d'offres 2021-STIR-07) ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission a été reconnue conforme aux documents d'appel d'offres ;

PAR CONSÉQUENT,

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage
municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

Il est proposé par Archie Martin et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par la direction des Services techniques et des infrastructures, d'octroyer le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants pour les années 2022, 2023 et 2024, possibilité de renouvellement pour les années 2025 et 2026 (appel d'offres 2021-STIR-07), à l'unique soumissionnaire et dont la soumission est conforme, soit à l'entreprise Robert Daoust et Fils inc., aux prix fixes annuels suivants pour les trois (3) premières années fermes du contrat, et ce, avant toutes taxes applicables :

- | | |
|--|---------------|
| • Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022 | 152 630,75 \$ |
| • Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023 | 152 630,75 \$ |
| • Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024 | 152 630,75 \$ |

Les années de renouvellement 2025 et 2026 seront renouvelées par voie de résolution selon les modalités prescrites à l'appel d'offres 2021-STIR-07.

Le tout payable par le poste budgétaire 02 452 35 446.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme

Marie-Claude Frigault, mairessé

Hélène Therrien
Greffière adjointe

Hélène Therrien
Greffière adjointe

Date : 15 décembre 2021



Rigaud

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 12 novembre 2024.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Archie Martin, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M^{me} Julie Rivard, directrice générale adjointe
M^{me} Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2024-11-226

Renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants pour la période comprise entre le 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 (2021-STIR-07) – Robert Daoust et Fils inc.

CONSIDÉRANT QUE la troisième année du contrat 2021-STIR-07 pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants se termine le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour les périodes comprises entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat peut être accordé qu'une année à la fois par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la recommandation du Service de l'aménagement et du développement, la Ville est en faveur du renouvellement annuel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Noël et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le Service de l'aménagement et du développement :

1. Que le contrat 2021-STIR-07 pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques avec fourniture, distribution, entretien et gestion de bacs roulants, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025, soit renouvelé auprès de Robert Daoust et Fils inc. aux conditions prévues dans ledit contrat ;

2. Que les prix soient ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme


Marie-Claude Frigault, mairessé


Greffière


Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA

Date : 14 novembre 2024

Préparé par (nom et titre)	Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire ou extraordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Renouvellement du contrat de fourniture, livraison et disposition de divers matériaux granulaires pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026 (2021-STIR-08) – Construction DJL inc.	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>Nous procédons au renouvellement du contrat 2021-STIR-08 pour la fourniture, livraison et disposition de divers matériaux granulaires pour l'année 2026 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026) à Construction DJL inc.</p> <p>Les prix devront être ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la première année d'option du contrat 2021-STIR-08 pour la fourniture, livraison et disposition de divers matériaux granulaires se termine le 31 décembre 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour une dernière période additionnelle pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat peut être accordé qu'une année à la fois par la Ville ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la recommandation du Service de l'aménagement et du développement, la Ville est en faveur du renouvellement annuel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le contrat 2021-STIR-08 pour la fourniture, livraison et disposition de divers matériaux granulaires, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026, soit renouvelé auprès de Construction DJL inc. aux conditions prévues dans ledit contrat ; 2. Que les prix soient ajustés en fonction de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) des DOUZE (12) mois consécutifs publié par Statistique Canada – province du Québec, à la date de la levée de l'option de renouvellement.

Énumération des documents joints au bordereau

Résolutions 2021-10-310 et 2024-11-229

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 5 octobre 2021, à 19 h.

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr. et les conseillers suivants :
Mme Marie-Claude Frigault, M. Archie Martin, Mme Edith de Haerne, M. André Boucher, M. Danny Lalonde, M. Mario Gauthier
M. Sylvain Chevrier, directeur général
Mme Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Absence(s) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Hans Gruenwald Jr.

Autre(s)
présence(s) :

2021-10-310

Octroi de contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition de divers matériaux granulaires pour les années 2022, 2023 et 2024 avec option de renouvellement pour les années 2025 et 2026 - appel d'offres 2021-STIR-08 - à Construction DJL inc.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture, la livraison et la disposition de divers matériaux granulaires pour les années 2022, 2023 et 2024 avec option de renouvellement pour les années 2025 et 2026 (appel d'offres 2021-STIR-08) ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions ont été reconnues conformes aux documents d'appel d'offres ;

PAR CONSÉQUENT,

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Garage municipal
34, rue de la
Coopérative

Caserne de pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

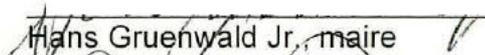
Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par la direction des Services techniques et des infrastructures, d'octroyer le contrat pour la fourniture, la livraison et la disposition de divers matériaux granulaires pour les années 2022, 2023 et 2024 avec option de renouvellement pour les années 2025 et 2026 (appel d'offres 2021-STIR-08), au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction DJL inc., au prix annuel de 117 335,50 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par les postes budgétaires 02-320-00-621 et 02-330-00-621.

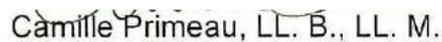
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance

Extrait certifié conforme


Hans Gruenwald Jr., maire

Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière


Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

Date : 6 octobre 2021



Rigaud

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 12 novembre 2024.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Archie Martin, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M^{me} Julie Rivard, directrice générale adjointe
M^{me} Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2024-11-229

Renouvellement du contrat de fourniture, livraison et disposition de divers matériaux granulaires pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 (2021-STIR-08) – Construction DJL inc.

CONSIDÉRANT QUE la troisième année du contrat 2021-STIR-08 pour la fourniture, livraison et disposition de divers matériaux granulaires se termine le 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour les périodes comprises entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et le 1^{er} janvier 2026 et le 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de ce contrat peut être accordé qu'une année à la fois par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la recommandation du Service de l'aménagement et du développement, la Ville est en faveur du renouvellement annuel pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Noël et résolu, à la suite d'une recommandation formulée par le Service de l'aménagement et du développement :

Qu

Préparé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Adoption du Règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>Le droit de préemption est un pouvoir accordé aux villes depuis juin 2022. Il s'agit d'un droit de préférence permettant à la Ville d'égaliser une offre d'achat faite à un propriétaire pour la vente de son immeuble et pour lequel la Ville a un intérêt. Pour ce faire, la Ville doit impérativement adopter un règlement concernant l'exercice du droit de préemption et doit faire publier au registre foncier un avis d'assujettissement et le faire notifier au propriétaire.</p> <p>Une résolution devra être adoptée dans les prochains mois afin de désigner les immeubles sur son territoire que le conseil souhaite assujettir au droit de préemption.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 13 mai 2025

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») d'adopter un règlement concernant l'exercice du droit de préemption sur tout immeuble sur son territoire qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été effectuée entre le projet de règlement et le règlement ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville prend en compte le règlement, déclare l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et renonce conséquemment à sa lecture ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des copies du présent règlement sont accessibles au public ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le conseil adopte le <i>Règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud</i> ; 2. Qu'une copie du règlement soit déposée et accessible sur le site Internet de la Ville.

Énumération des documents joints au bordereau

Règlement 417-2025

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2025

Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* (LQ 2022, c.25), sanctionnée le 10 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les citées et villes* (RLRQ c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement est donné lors de la séance du conseil du 13 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :

QUE le règlement numéro 417-2025 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement vise à permettre à la Ville de pouvoir exercer un droit de préemption sur des lots ou des immeubles sur son territoire.

ARTICLE 3 : ACQUISITION POUR FINS MUNICIPALES

Les fins municipales pour lesquelles la Ville peut procéder à l'acquisition de lot ou d'immeuble suivant l'exercice de son droit de préemption sont les suivantes :

1. Espace naturel, public et parc ;
2. Voie publique ;
3. Habitation ;
4. Logement social, communautaire ou abordable ;
5. Infrastructure ou équipement collectif ;
6. Équipement institutionnel ;
7. Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial ; et
8. Réserve foncière.

ARTICLE 4 : TERRITOIRE VISÉ

Tout lot et tout immeuble du territoire de la Ville peuvent faire l'objet de l'exercice d'un droit de préemption en vertu du présent règlement.

ARTICLE 5 : ASSUJETTISSEMENT AU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal par résolution :

1. Désigne tout lot ou immeuble qui fera l'objet d'un assujettissement au droit de préemption ;
2. Précise les fins municipales, parmi celles énumérées à l'article 3, pour lesquelles un tel lot ou immeuble pourra être acquis par la Ville à la suite de l'exercice de ce droit ; et
3. Détermine la durée de l'assujettissement, laquelle ne peut excéder 10 ans.

Cet avis d'assujettissement est notifié au propriétaire de l'immeuble et publié au registre foncier conformément à l'article 572.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

ARTICLE 6 : AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER L'IMMEUBLE

Le propriétaire de l'immeuble assujetti au droit de préemption doit, s'il souhaite aliéner l'immeuble, notifier un avis d'intention d'aliéner un lot ou un immeuble à la Division du greffe et des affaires juridiques de la Ville. Cet avis doit respecter les conditions prévues à l'article 572.0.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Pour être valable, le mode de notification utilisé doit permettre la constitution d'une preuve de notification.

L'avis d'intention d'aliéner un lot ou un immeuble doit inclure le prix et les conditions de l'aliénation projetée ainsi que le nom de la personne qui envisage d'acquérir l'immeuble ;

La Ville dispose d'un délai de 60 jours suivant la notification de l'avis d'intention d'aliéner, pour notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le lot ou l'immeuble au prix et aux conditions qui y sont énoncés, sous réserve de toute modification convenue ultérieurement avec le propriétaire.

ARTICLE 7 : OFFRE D'ACHAT

Lorsque l'offre d'achat prévoit une contrepartie non-monétaire, l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble doit contenir une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non-monétaire.

L'offre d'achat ne doit pas être assortie de conditions suspensives, telles que, l'obtention d'un financement ou le droit d'effectuer une inspection, qui n'ont pas été réalisées. Dans un tel cas, la notification de l'avis d'intention d'aliéner un lot ou un immeuble doit être faite au moment où toutes les conditions suspensives sont levées.

Le propriétaire d'un lot ou d'un immeuble assujetti au droit de préemption doit, au plus tard 10 jours après notification de son avis d'intention d'aliéner l'immeuble, faire parvenir une copie de l'offre d'achat signée à la Ville et, dans la mesure où ils existent, les documents suivants :

1. Une copie des résolutions autorisant les signatures de l'offre d'achat ;
2. Une résolution ou une procuration signée par le propriétaire désignant un mandataire pour agir en son nom, le cas échéant ;
3. Bail ou entente d'occupation de l'immeuble ;
4. Détail des dépenses d'entretien et de capital faites pour l'immeuble pour les 5 ans précédant l'offre ;

5. Contrat de courtage immobilier ;
6. Étude environnementale ;
7. Rapport d'évaluation de l'immeuble ;
8. Autres études ou documents utilisés dans le cadre de l'offre d'achat ; et
9. Rapport établissant la valeur monétaire de la contrepartie non monétaire prévue à l'offre d'achat.

ARTICLE 8 : DÉCISION DE LA VILLE

Le conseil de la Ville, selon le cas, et par résolution peut :

1. Refuser d'exercer le droit de préemption relatif à un lot ou un immeuble assujetti ; ou
2. Recommander et autoriser l'exercice du droit de préemption relatif à un lot ou un immeuble assujetti et acquitter le prix du lot ou de l'immeuble.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Règlement adopté à la séance ordinaire du 10 juin 2025.

Marie-Claude Frigault
Mairesse

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière

Qu

Préparé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Adoption du Règlement numéro 418-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie)	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
Le règlement sera transmis au MAMH à la suite de son adoption à des fins d'approbation avant son entrée en vigueur.

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 13 mai 2025

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») d'adopter un règlement décrétant des dépenses et un emprunt pour des travaux d'infrastructures liés à la voirie municipale et que le remboursement de l'emprunt vise l'ensemble de la Ville ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 418-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie) donnés lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été effectuée entre le projet de règlement et le règlement ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville prend en compte le règlement, déclare l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et renonce conséquemment à sa lecture ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des copies du présent règlement sont accessibles au public ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Que le conseil adopte le <i>Règlement numéro 418-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie)</i> ; 2. Qu'une copie du règlement soit déposée et accessible sur le site Internet de la Ville.

Énumération des documents joints au bordereau
Règlement 418-2025

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande :	

		(module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE**Certificat de crédit du trésorier**

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**Commentaires**

--

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

RÈGLEMENT NUMÉRO 418-2025

Règlement numéro 418-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure liés à la voirie municipale et un emprunt de 1 500 000 \$ (parapluie)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de décréter des dépenses en immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 418-2025 décrète des dépenses et un emprunt pour des travaux d'infrastructures liés à la voirie municipale et que le remboursement de l'emprunt vise l'ensemble de la Ville de Rigaud, le règlement peut s'exempter de l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu

QUE le règlement numéro 418-2025 décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations pour un montant total de 1 500 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Projets	Terme	Total
Infrastructures municipales : voirie uniquement	<ul style="list-style-type: none">Maintien des infrastructures routières, pavage des chaussées, des routes et des pistes cyclables;Réparation et entretien de ponceaux et glissières de sécurité.	20 ans	1 500 000 \$

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Règlement adopté à la séance ordinaire du 10 juin 2025

Marie-Claude Frigault
Mairesse

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

Préparé par (nom et titre)	Julie Rivard, Directrice générale adjointe, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Julie Rivard, Directrice générale adjointe, Service de la direction générale		
Date de la demande	20 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
			Nombre de copie papier : 1

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction relatifs à plusieurs règlements municipaux ainsi qu'à tous leurs amendements – À compter du 11 juin 2025	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
Les inspecteurs en urbanisme et environnement ne peuvent pas intervenir si des citoyens effectuent des travaux sans permis dans l'emprise de la ville, par exemple un ponceau. Seul le chef de division voirie est autorisé à émettre des constats d'infraction. Or, dans les faits, les inspecteurs sont ceux qui effectuent ce genre de constat d'infraction.
Il y a donc lieu de faire des modifications à la résolution d'application des règlements adoptées en aout dernier.

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE les divers règlements de la Ville de Rigaud précisent que les responsables de l'application règlementaire sont, notamment, des « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces mêmes règlements définissent ces « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » comme étant toute personne physique autorisée ou désignée par résolution du conseil municipal ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-08-148 prévoit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux de la Ville de Rigaud, à leurs amendements et à la réglementation provinciale dont l'application a été déléguée à la Ville de Rigaud ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est requis d'abroger ladite résolution 2024-08-148 puisque des modifications ont été apportées quant aux « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » responsables de l'application règlementaire ;</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » annexée à la présente résolution ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> De nommer les personnes énumérées à la liste annexée à la présente résolution pour l'application des règlements, laquelle fait partie intégrante à la présente résolution, pour émettre des constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale ou toute autre instance, s'il y a lieu ; Que les modifications apportées soient effectives en date du 11 juin 2025 ;

3- Que soit abrogé la résolution 2024-08-145.

Énumération des documents joints au bordereau

Liste des officiers désignés et résolution 2024-08-148

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 210-2005 relatif aux ventes de garage et aux ventes temporaires, ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 216-2006 relatif au numérotage de tous les immeubles sur le territoire à l'exception du village de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Le directeur du Service de sécurité incendie;
- Le chef de division – prévention
- Les préventionnistes en sécurité incendie.

Règlement numéro 218-2006 relatif à l'utilisation et les traverses d'emprises municipales ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour la réception, la préparation et l'analyse seulement :

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.

Pour l'approbation, l'émission du permis, l'inspection et l'application seulement :

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics;
- Le chef de division traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement– division travaux publics.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 221-2007 relatif à la gestion du système de drainage des rues et chemins (ponceaux) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir
--

Pour la réception, la préparation et l'analyse de la demande de permis :

- Le chef de division – urbanisme ;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.

Pour l'approbation et l'émission du permis et pour l'inspection et l'application du règlement (normes de construction) :

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics.

Pour l'émission de constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale :

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics ;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.

Pour l'inspection et l'application du règlement (pour l'article 7 seulement) :

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics.

Règlement numéro 262-2009 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants (RMH 220) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 266-01-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement

- Le directeur du Service de sécurité incendie; *
- Les chefs de division du Service de sécurité incendie; *
- Les capitaines du Service de sécurité incendie; *
- Les préventionnistes en sécurité incendie; *
- Les officiers du Service de sécurité incendie; *
- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

* *Dispositions des articles 5, 19 et 22 en plus des dispositions générales pour les employés du Service de sécurité incendie.*

Lors des séances du conseil municipal seulement

- Le directeur général;
- Le greffier ou le greffier adjoint;
- Le chef de division – communication.

Règlement numéro 272-2010 relatif au plan d'urbanisme (incluant le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville), 273-2010 relatif au lotissement, 274-2010 relatif à la construction, 275-2010 relatif au zonage, 276-2010 relatif aux permis et certificats, 278-2010 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble, 345-2016 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et 347-2017 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal.

Pour l'application du règlement numéro 274-2010 et ses amendements et l'émission de constats d'infraction seulement :

- Les préventionnistes en sécurité incendie;
- Le chef de division – prévention.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 295-2011 relatif à l'occupation du domaine public de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics;
- L'inspecteur municipal.

Règlement numéro 297-2011 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement – division travaux publics; Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Le chef de division – communication;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 322-2014 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils de la Ville de Rigaud ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 324-2014 relatif aux entrées de service à l'aqueduc et à l'égout, les rejets à l'égout, les soupapes de sûreté et les compteurs d'eau, et 375-2020 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement – division travaux publics.

Règlement numéro 326-2015 concernant les animaux de compagnie ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Les contrôleurs animaliers.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 332-2015 relatif à la prévention des incendies, à l'entretien et l'occupation des bâtiments et des aires libres et la sécurité des piscines résidentielles ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

Pour l'application du règlement numéro 332-2015 et ses amendements et l'émission de constats d'infraction seulement, à l'exception des chapitres 5, 6 et 7 :

- Le chef de division – prévention;
- Les préventionnistes en sécurité incendie.

Pour l'application du règlement numéro 332-2015 et ses amendements et l'émission de constats d'infraction seulement, à l'exception des chapitres 3 et 4 :

- Le chef de division – urbanisme;
- L'inspecteur municipal.

Pour l'application et l'émission de constats d'infraction en lien avec le chapitre 7 :

- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement.

Règlement numéro 341-2016 relatif au déneigement des entrées et des stationnements privés par des entrepreneurs, ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- L'inspecteur municipal;
- Le directeur général adjoint;
- Le greffier ou le greffier adjoint.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 357-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables, non recyclables, les résidus verts, les résidus alimentaires, les arbres de Noël naturels, les résidus volumineux et les déchets domestiques dangereux (DDD) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics;
- Le chef de division traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement – division travaux publics;
- L'inspecteur municipal.

Règlement numéro 362-2019 relatif aux nuisances (RMH 450) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement

- Le directeur du Service de sécurité incendie; **
- Les capitaines du Service de sécurité incendie; **
- Les préventionnistes en sécurité incendie; **
- Les officiers du Service de sécurité incendie; **
- Les chefs de division du Service de sécurité incendie; **
- Le chef de division traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement – division travaux publics;
- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

*** Les employés du Service de sécurité incendie n'appliquent pas les dispositions des articles 27 et 28 ainsi que les dispositions générales.*

Règlement numéro 363-2019 relatif aux systèmes d'alarme (RMH 110) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement

- Le directeur du Service de sécurité incendie;
- Les chefs de division du Service de sécurité incendie;
- Les officiers du Service de sécurité incendie;
- Les capitaines du Service de sécurité incendie;
- Les préventionnistes en sécurité incendie;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Règlement numéro 373-2020 relatif à la circulation (RMH 399) ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir ou règlements de remplacement

- Les agents de la Sûreté du Québec.

Pour l'application des articles 4 et 5 seulement :

- Le directeur du Service de sécurité incendie;
- Les capitaines du Service de sécurité incendie;
- Les chefs de division du Service de sécurité incendie;
- Les officiers du Service de sécurité incendie;
- L'inspecteur municipal.

Règlement numéro 379-2021 relatif au stationnement (RMH 330) ainsi que tous leurs amendements en vigueur ou à venir

- Le directeur du Service des loisirs, culture et tourisme;
- Les patrouilleurs des Sentiers de L'escapade;
- Le chef de division voirie et matériel roulant – division travaux publics;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 382-2021 concernant la bibliothèque municipale

- Le directeur du Service des loisirs, culture et tourisme;
- Le coordonnateur - bibliothèque et culture.

Règlement numéro 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal

- Le directeur général;
- Le directeur général adjoint;
- Le greffier ou le greffier adjoint;
- Le chef de division – communication.

Règlement numéro 398-2023 portant sur la démolition d'immeubles

- Le directeur général adjoint;
- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

- L'inspecteur municipal.

Règlement numéro 400-2023 décrétant les règles d'utilisation des sentiers de l'escapade et abrogeant le règlement numéro 342-2016

- Le directeur du Service des loisirs, culture et tourisme;
- L'inspecteur municipal;
- Les patrouilleurs des Sentiers de L'escapade;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement numéro 411-2024 complémentaire au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de ses amendements

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Règlement Q-2, R-22 relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement Q.2, R-35.2 sur le prélèvement des eaux et leur protection ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal.

Loi sur les compétences municipales – personnes désignées pour régler les mécontentes ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement;
- L'inspecteur municipal.

Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

- Le conseiller en urbanisme;
- L'inspecteur municipal;
- Les agents de la Sûreté du Québec.

Application du règlement annuel décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux et du règlement décrétant la tarification d'activités, de biens ou de services municipaux en vigueur et recours en recouvrement d'une somme due à la Ville à raison, notamment, des taxes, droits de mutation, licences, tarifs, taxe de l'eau, droit de compensation ou permis, etc. en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cours municipales (LCM)*

- Le trésorier;
- Le trésorier adjoint;
- Le greffier;
- Le greffier adjoint.

Règlement d'application (S-3.1.02, r. 1) de la *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* ainsi que tous ses amendements en vigueur ou à venir

- Le chef de division – urbanisme;
- Le conseiller en urbanisme;
- L'inspecteur municipal.

Cette résolution remplace et abroge la résolution 2024-08-148.



Rigaud

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 20 août 2024.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Archie Martin, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M. Maxime Boissonneault, directeur général
Mme Vanessa Beaulieu, greffière adjointe
Mme Claudy St-Onge, cheffe de division – urbanisme

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2024-08-148

Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction relatifs à plusieurs règlements municipaux ainsi qu'à tous leurs amendements — À compter du 21 août 2024

CONSIDÉRANT QUE les divers règlements de la Ville de Rigaud précisent que les responsables de l'application réglementaire sont, notamment, des « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » ;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes règlements définissent ces « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » comme étant toute personne physique autorisée ou désignée par résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-12-287 prévoit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux de la Ville de Rigaud, à leurs amendements et à la réglementation provinciale dont l'application a été déléguée à la Ville de Rigaud ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'abroger ladite résolution 2023-12-287 puisque des modifications ont été apportées quant aux « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » responsables de l'application réglementaire ;

CONSIDÉRANT la liste des « officiers, officiers désignés ou l'autorité compétente » annexée à la présente résolution ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Archie Martin et résolu :

- 1- DE nommer les personnes énumérées à la liste annexée à la présente résolution pour l'application des règlements, laquelle fait partie intégrante à la présente résolution, pour émettre des constats d'infraction à être traités par la Cour municipale régionale ou toute autre instance, s'il y a lieu ;
- 2- QUE les modifications apportées soient effectives en date du 21 août 2024.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme

Marie-Claude Frigault, mairesse

Greffière adjointe

Vanessa Beaulieu, greffière adjointe

Date : 22 août 2024

Préparé par (nom et titre)	Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
			Nombre de copie papier : Choisissez un élément.

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs – Mai 2025 et 4 juin 2025	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
Le rapport du mois de mai 2025 quant à l'exercice des pouvoirs délégués prévu par le <i>Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs</i> est déposé à la présente séance.

Énumération des documents joints au bordereau
Rapport – Mai

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :			
<input type="checkbox"/>	Règlement d'emprunt no	<input type="checkbox"/>	Fonds de roulement
<input type="checkbox"/>	Réserve	<input type="checkbox"/>	Autre
<input type="checkbox"/>	Activités financières		
Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :			
Coût :		Poste(s) budgétaire(s) :	

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

*Copie conforme à l'original signé numériquement*Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

*Copie conforme à l'original signé numériquement*Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 415-2025
RELATIF À LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE
CERTAINS POUVOIRS**

Conformément à l'article 3.2 du *Règlement n° 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs*, la soussignée fait rapport de l'exercice des délégations de pouvoirs qui lui ont été déclarées pour la période du 1^{er} mai jusqu'au 31 mai 2025 :

OBJET	DATE
Signature d'une quittance – Réclamation 2025_01 (5 mars 2025) – 106-108, rue Saint-Jean-Baptiste, conduite d'eau gelée – Division du greffe et des affaires juridiques (Réf. : article 7.3)	26 mai 2025
Signature d'une quittance – Réclamation 2024_06_01 (11 novembre 2024) – Arbre tombé sur des fils appartenant à Vidéotron – Division du greffe et des affaires juridiques (Réf. : article 7.3)	27 mai 2025
Signature – Transaction-quittance – Lettre d'entente – Griefs 2024-03 et 2024-04 – Employé 99-0088 – Direction générale (Réf. : article 7.3)	12 mai 2025

Déposé à Rigaud, ce 2 juin 2025.

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 415-2025
RELATIF À LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE
CERTAINS POUVOIRS**

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 6.2 du *Règlement n° 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs*, le soussigné fait rapport du pouvoir suivant au conseil :

OBJET	DATE
Suspension avec traitement – Employé (Réf. : article 6.2 al. 2)	4 juin 2025

Signé à Rigaud, ce 4 juin 2025

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

Jean-Virgile Tassé-Themens
Directeur général par intérim

Préparé par (nom et titre)	Andrea Dominguez, Coordinatrice – comptabilité et analyse financière – Division finance, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général, Service de la direction générale		
Date de la demande	29 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : Choisissez un élément.		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat – Mai 2025	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... <i>il est résolu que...</i> »)
Le directrice générale adjointe dépose devant le conseil le rapport de la liste des bons d'achat du mois de mai 2025 représentant un sommaire des engagements financiers d'une valeur de plus de 1 000,00 \$.

Énumération des documents joints au bordereau
Liste des bons d'achat

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :	
<input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no	<input type="checkbox"/> Fonds de roulement
<input type="checkbox"/> Réserve	<input type="checkbox"/> Autre
<input type="checkbox"/> Activités financières	
Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :	
Coût :	Poste(s) budgétaire(s) :

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

 Signature

 Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

 Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
 Greffière

 Signature

 30 mai 2025

 Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

 Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
 Directeur général par intérim

 Signature

 30 mai 2025

 Date

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
#BABI001	11-06-25	46219	CIRC. SUBS.2025 (RB) REF: SUBV. 2025 - LAMES DÉCHIQUETEUSES	50.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	50.00
#BAIL001	11-06-25	46220	CIRC. SUBV.2025 (MB) REF: SUBV. 2025 - PRODUITS ZÉRO DÉCHET	83.95	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	83.95
#BARR002	11-06-25	46221	CIRC. REMB.2025-00007 REF: REMB. DÉPÔT - CL - DEMANDE ANNULÉE 2025-00007	1,500.00	DEPOT CERTIFICAT LOCALISATION	55 13600 400	1,500.00
#BEAU002	11-06-25	46222	CIRC. SUBV.2025 RECU REF: SUBV. 2025 / RÉCUPÉRATEUR D'EAU	50.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	50.00
#DAMO002	11-06-25	46223	CIRC. SUBV.2025 LAMES REF: SUBV. 2025 - LAMES DÉCHIQUETEUSE (TRACTEUR)	38.95	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	38.95
#FOUR001	11-06-25	46224	CIRC. SUBV.SP (IF) REF: SUBV. SPORTIVE	280.00	SUBV. AUX INDIVIDUS - LOISIRS	02 70193 991	280.00
#HAME001	11-06-25	46225	CIRC. REMB.2022-00493 REF: REMB. DÉPÔT CL - PERMIS 2022-00493	1,000.00	DEPOT CERTIFICAT LOCALISATION	55 13600 400	1,000.00
#IMBE001	11-06-25	46226	CIRC. SUBV.2025 RECU REF: SUBV. 2025 POUR RÉCUPÉRATEUR D'EAU	50.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	50.00
#KARI001	11-06-25	46227	CIRC. SUBV.2025 RECU REF: SUBV. 2025 POUR RÉCUPÉRATEUR D'EAU	50.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	50.00
#LAUZ001	11-06-25	46228	ANNULE SUBV.2025 (RL) REF: SUBV. 2025 - LAMES DÉCHIQUETEUSES	20.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	20.00
#LAUZ001	11-06-25	46228	ANNULE SUBV.2025 (RL) REF: SUBV. 2025 - LAMES DÉCHIQUETEUSES	20.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	20.00-
#LAUZ002	11-06-25	46229	CIRC. SUBV.2025 LAME REF: SUBV. 2025 - LAMES DÉCHIQUETEUSES	20.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
							20.00
#PLOU001	11-06-25	46230	CIRC. SUBV. 2025 (JP)				
			REF: SUBV. VOYAGE CULTUREL -				
				150.00	SUBV. AUX INDIVIDUS - LOISIRS	02 70193 991	150.00
#PROU002	11-06-25	46231	CIRC. SUBV. 2025 LAME				
			REF: SUBV. 2025 - LAMES DÉCHIQUETEUSES				
				50.00	DEVELOPPEMENT DURABLE	02 47000 970	50.00
*CHEV002	11-06-25	46232	CIRC. REMB.2023-00406				
			REF: REMB. DÉPÔT CL - PERMIS 2023-00406				
				1,000.00	DEPOT CERTIFICAT LOCALISATION	55 13600 400	1,000.00
GESTION MARINVILLE INC	11-06-25	46233	CIRC. REMB.2023-00283				
*GEST004			REF: REMB. DÉPÔT - CL - DEMANDE ANNULÉE 2023-00283				
				1,000.00	DEPOT CERTIFICAT LOCALISATION	55 13600 400	1,000.00
LE COLLEGE BOURGET	11-06-25	46234	CIRC. 1384425				
0020			REF: Achat fines herbes (journée écocitoyenne)				
				2,069.53	COMITE EMBELLISSEMENT	02 63206 521	2,069.53
PEPINIERE CITE DES JEUNES	11-06-25	46235	CIRC. 220000075025				
0026			REF: PAILLIS DE CÈDRE NOIR				
				447.66	FLEURS ET MATERIAUX - EMB.	02 63200 629	447.66
LES ENTREPRISES GIVESCO I	11-06-25	46236	CIRC. 32467				
0030				1,827.64	ASPHALTE	02 32000 625	
				143.72	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000 643	
							1,971.36
ENT. D'ELECTRICITE RIGAUD	11-06-25	46237	CIRC. 090800				
0050			REF: RÉPARATION FUSIBLE (RÉSO. 2024-11-224)				
				120.52	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			161713				
			REF: FUSIBLES 200 A + MAIN D'OEUVRE (RÉSO. 2024-11-224)				
				249.49	ENT & REP IMMEUBLE BIBLIO	02 70239 522	
							370.01
VILLE DE COTEAU-DU-LAC	11-06-25	46238	CIRC. 12746				
0099			REF: ENTRAIDE DE JUIN 2023 (9, ST-ANTOINE)				
				4,837.01	ENTRAIDE ET AUTRES RESSOURCES	02 22000 442	4,837.01
LE BRICOTILLEUR	11-06-25	46239	CIRC. 32906				
0106			32915	35.09	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000 526	
			32916	63.18	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000 526	
				86.18	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000 526	
							184.45
PIECES D'AUTO & CAMION F.	11-06-25	46241	CIRC. 716-355368				
0125			716-355378	16.29	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	
			REF: DISC 36 X 5 / RÉFLECTEUR ADHÉSIF				
				49.56	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000 526	
			716-355602				

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	#	FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	#	GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR										
		REF: MÉLANGE MAGASIN / DILUANT / ACTIVEUR								
					716-355603	773.85	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02	32000	525
					716-355608	8.92	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
		REF: CRÉDIT SUR FACT. 716-355603								
					716-355628	8.92	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
					716-355758	32.96	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
		REF: AMPOULE / ANTIGEL / LAVE-GLACE								
					716-355805	90.01	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02	32000	525
					716-355806	15.46	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02	32000	525
					716-356650	15.46	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02	32000	525
					716-356752	8.49	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
						14.94	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02	32000	610
										1,017.02
PAVAGES VAUDREUIL LTEE 0135	11-06-25	46242	CIRC.		082369	77.12	SABLE & TERRE - TRANSPORT	02	32000	622
										77.12
LES ÉQUIPEMENTS SANIQUIP- 0150	11-06-25	46243	CIRC.		140385 140694	56.29	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
		REF: MAIN BROOM SIDE BRUSH								
						151.56	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
										207.85
CAMIONS CARL THIBAUT INC 0155	11-06-25	46244	CIRC.		8222					
		REF: Pièces diverses 207, 507, 3007								
					8223	54.85	Pièces diverses 207, 507, 3007	02	22000	525
		REF: Pièces diverses 207, 507, 3007								
						1,271.45	Pièces diverses 207, 507, 3007	02	22000	525
										1,326.30
SANIVAC - 9363-9888 QUEBE 0214	11-06-25	46245	CIRC.		0001038491					
		REF: Pompage station sp-5 manque courant								
					0001039244	1,164.66	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02	41500	521
		REF: POOMPAGE : 50, RUE ST-ANTOINE (RÉSO. 2025-05-102)								
					0001039442	1,810.68	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02	41500	521
		REF: Pompage égout panne courant (RÉSO 2025-05-102)								
					0001041018	1,810.68	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02	41500	521
		REF: LOCATION TOILETTE PARC (11 AVRIL AU 8 MAI 2025)								
						183.96	LOC. TOILETTES - PARCS	02	70159	516
										4,969.98
ROBERT DAOUST & FILS INC 0233	11-06-25	46246	CIRC.		289829					
		REF: GARAGE MUNICIPAL LOCATION - AVRIL 2025								
					290047	132.22	RECYCLAGE DE MATERIAUX SECS	02	45300	446
		REF: AJOUT DE BACS (240 L ET 306 L) EN 2024 (RÉSO. 2024-11-227)								
						5,243.28	ACHAT BACS ORDURES 240 L	02	45110	640

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
				2,037.25	ACHAT BACS VERTS 360 L	02 45111	640
			290048				
			REF: AJOUT DE BACS (45 L ET CUISINE) 2024 (RÉSO. 2024-11-227)				
				826.96	ACHATS DE BACS - MAT. ORGANIQU	02 45230	643
			290716				
			REF: BÂTIMENTS COMMERCIAUX (MAI 2025) RÉSO. 2024-11-227				
				2,439.38	CONTRAT ENLEV ORDURES 240 LITR	02 45110	446
							10,679.09
EDITIONS VAUDREUIL 0347	11-06-25	46247	CIRC. 1378035	28.30	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			1378036	31.50	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			1378037	90.17	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			1378040	571.78	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			1378042	382.57	ACHAT LIVRES QUEBEC - BIBLIO	02 70230	671
			2502248				
			REF: MARQ. / STYLO / POST-IT				
				158.76	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000	670
			2502302				
			REF: ETIQ. / TAPIS SOURIS / BRANS MONIT. / CLAVIERS				
				234.96	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000	670
			2502373				
			REF: STYLO / AGRAFE / BLOC / PAPIERS / CHEMI. / RUBAN ADH.				
				528.25	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000	670
							2,026.29
LES PIECES HYDRAULIQUES M 0438	11-06-25	46248	CIRC. 1172287	47.83-	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			231105581				
			REF: GOUPILLE / CHIFFONS / BARRE				
				133.27	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			231107037				
			REF: GOOD CORE / BAT. PREM. / EMZONE / BOULE				
				585.00	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02 32000	525
			231107523	106.97	ENTRETIEN DES VEHICULES	02 22000	525
			231107603	43.55	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			231108464				
			REF: BOYAUX (8EFG4K 1/2 ET 10EFG4K 5/8)				
				576.10	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			231108602				
			REF: BRAMCO-HUILE / ROT T4TRIPPRO				
				1,067.34	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			231111320				
			REF: FB DIESEL EXHAUST FLUID				
				661.71	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000	631
							3,126.11
AREO-FEU LTEE 0461	11-06-25	46249	CIRC. F0063061				
			REF: REMPLACEMENT POUR MISE AUX NORMES DES CAGOULES - ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE SSI.				
				15,040.80	EQUIP & ACCESSOIRES - INCEND	02 22000	643
							15,040.80
MATERIAUX PONT MASSON INC 0468	11-06-25	46253	CIRC. 201461286-02	13.07	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000	610
			201461434-02	10.91	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02 41500	521

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
			201462458-02				
REF:			CHIFFON / PISTOLET / PINCE / BOYAU	149.31	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201462580-02				
REF:			ATTACHE / BAGUE / BOUCHON / MANCHON / ADAPT.	100.15	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000	610
			201462685-02				
REF:			VAPORISATEUR PROF. / DÉSINFECTANT	19.13	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201462693-02	22.43	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201463863-02				
REF:			PILES ALCALINE / MEULE / CRAYON / RECTIFIEUSE ANGLE	171.04	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201463950-02				
REF:			PINCEAU / PLATEAU PLASTIQUE	31.90	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201464172-02				
REF:			COUTEAU À JOINT / BOUCHE PORE	44.81	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201464203-02				
REF:			PLY EPI / VIS / TIRE-FOND	180.42	ENT. & REP : 73 ST-PIERRE	02 13091	522
			201465281-02				
REF:			ACCOUPEMENT / COLLIER SERR.	9.18	ENT. RESEAU PRIV- BAIE-QUESNEL	02 41303	521
			201465282-02	11.49	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000	610
			201465695-02	30.94	BIENS N/DURABLES - LOISIRS ADM	02 70190	610
			201466823-02	47.79	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			201466953-02				
REF:			ÉCROU / ROND PLATE / BOULONS	76.14	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000	610
			201466976-02				
REF:			Peinture / TREMCLAD / PIY EPIN.	113.08	ENTRETIEN & REPARATION CASERNE	02 22000	522
			202129072-02	14.94	ENTRETIEN & REPARATION CASERNE	02 22000	522
			202129329-02	17.22	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000	610
			202129366-02	85.54	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159	525
			202129577-02	10.33	EQUIPEMENT - LOISIRS ADM.	02 70190	640
			202129964-02				
REF:			CIM. PLAS. / FUSIL CALFEUTRER	45.61	ENT. & REP : 73 ST-PIERRE	02 13091	522
			202130007-02				
REF:			ACCOUPEMENT, COLLIER SERR, TUYAU POLY	22.03	ENT. RESEAU PRIVE - DES CEDRES	02 41301	521
			202130357-02	17.58	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000	610
			7009303-1				
REF:			PILE 60 V 9 AMPÈRE FLEXVOLT	342.63	OUTILLAGE - EMBELLISSEMENT	02 63200	643

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
			7036464-02	29.27	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			7036698-02	27.53	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			7038751-02	175.50	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			7039280-02	10.99	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	
			7042141-02				
			REF: COLLIER SERR. / ACCOUP. / LAME / TUYAU				
				40.79	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	
			7042243-02	19.52	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	
			7044826-02	56.72	ENT. & REP : 73 ST-PIERRE	02 13091 522	
			7046105-02	130.96	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			7046121-02	130.96	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
							2,209.91
ÉNERGIES SONIC INC. 0615	11-06-25	46255 CIRC.	00099849702				
			REF: ESSENCE SANS PLOMB (RÉSO. 2024-11-228)				
				1,249.95	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00099849711				
			REF: ESSENCE DIESEL (RÉSO. 2024-11-228)				
				1,560.07	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00099924773				
			REF: ESSENCE SANS PLOMB (RÉSO. 2024-11-228)				
				1,681.31	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00099924782				
			REF: ESSENCE DIESEL (RÉSO. 2024-11-228)				
				1,807.35	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00100048985				
			REF: ESSENCE SANS PLOMB (RÉSO. 2024-11-228)				
				1,605.66	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00100048994				
			REF: ESSENCE DIESEL (RÉSO. 2024-11-228)				
				2,373.83	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00100170440				
			REF: ESSENCE SANS PLOMB (RÉSO. 2024-11-228)				
				804.64	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00100170459				
			REF: ESSENCE DIESEL (RÉSO. 2024-11-228)				
				361.00	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00100275060				
			REF: ESSENCE SANS PLOMB (RÉSO. 2024-11-228)				
				1,755.65	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
			00100275079				
			REF: ESSENCE DIESEL (RÉSO. 2024-11-228)				
				3,141.72	ESSENCE, HUILE, DIESEL - TRANS	02 32000 631	
							16,341.18
PEPINIERE CRAMER NURSERY 0654	11-06-25	46256 CIRC.	209486	271.34	FLEURS ET MATERIAUX - EMB.	02 63200 629	
							271.34
CARQUEST RIGAUD LTEE 0771	11-06-25	46257 CIRC.	1810-283007				
			REF: CRÉDIT SUR FACT. 1810-280739				
				131.01-	ENTRETIEN DES VEHICULES	02 22000 525	

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
			1810-283008				
			REF: Entretien de véhicules	62.51	ENTRETIEN DES VEHICULES	02 22000	525
			1810-283402				
			REF: FUSE ATO LAM / HOLDER	8.95	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			1810-284394				
			REF: EMBLEME / VEHICULE LENT	114.95	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			1810-284708				
			REF: Entretien de véhicules	114.79	ENTRETIEN DES VEHICULES	02 22000	525
							170.19
MADELEINE LANGLOIS	11-06-25	46258 CIRC.	25-0038-COR				
0801			REF: ATELIERS PARTICIPATIFS / PHOTOS MENSUELLES AVRIL 2025	344.93	PUBLICATIONS	02 61000	349
				287.43	ADMINISTRATION - PUBLICATION	02 13000	349
			25-0048				
			REF: JOURNÉE ÉCOCITOYENNE / PHOTOS MAI 2025 / DÉFI PISSENLIT	459.90	PUBLICATIONS	02 70130	349
				517.38	ADMINISTRATION - PUBLICATION	02 13000	349
							1,609.64
WAJAX LIMITÉE	11-06-25	46259 CIRC.	2025120195467				
0870			REF: PIÈCES POUR RÉPARATION	163.49	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02 41500	521
				18.40	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000	643
							181.89
M.S.M. INC	11-06-25	46260 CIRC.	5830				
0926			REF: ENTRETIEN GÉNÉRATRICE - PUIT RUE DES CÉDRÉS	426.68	ENT. RESEAU PRIVE - DES CEDRES	02 41301	521
							426.68
AGRITEX INC	11-06-25	46261 CIRC.	1489609				
1009			REF: PALETTE + FRAIS TRANSPORT	58.55	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
				23.00	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000	643
							81.55
MICHEL PROULX	11-06-25	46262 CIRC.	2024-BL9	457.60	ANIMATION - BIBLIOTHEQUE	02 70230	419
1025							457.60
LIBRAIRIE MODERNE	11-06-25	46263 CIRC.	G84058	17.80	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
1050			G84061	46.15	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			G89281	64.98	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			G89285	287.28	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02 70230	672
			G89289	123.64	ACHAT LIVRES QUEBEC - BIBLIO	02 70230	671
							539.85
TERMINIX CANADA	11-06-25	46264 CIRC.	2422717				
1082			REF: INSPECTION SERVICE PROTECTA - BIBLIOTHÈQUE (AVRIL 2025)	178.21	ENT & REP IMMEUBLE BIBLIO	02 70239	522
			2422718				

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	#	FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	#	GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR										
		REF: 57	HORNET SECURITÉ - AVRIL 2025			104.86	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70289					
		REF: 20	HEURES - SOUTIEN INFORMATIQUE			2,736.41	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70324					
		REF: RMM / AGENT DE SURV. / MDR 0365 / THREATLOCKER - MARS 2025				1,749.65	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70325					
		REF: HORNET SECURITY - CONSEIL				18.40	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70357	89.68	EQUIPEMENTS - ADM	02	13000	643
					70428					
		REF: FORTINET - SUPPORT 1 AN				711.70	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70442					
		REF: Ajout mémoire - Poste de travail prévention (Chef de division)				51.74	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70457					
		REF: DATTO / DARK WEB / SAAS - JUIN 2025				941.21	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70458					
		REF: 57 HORNET SECURITÉ - MAI 2025				104.86	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70459					
		REF: RMM / SURV. EDR+SOC / MDR 0365 / TREATLOCKER				1,716.13	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
					70460					
		REF: 10 HORNET CONSEIL - JUIN 2025				18.40	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02	13000	414
										9,184.25
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	11-06-25	46271	CIRC.		CW32884922	17.80	ACHAT LIVRES HORS QUEBEC - BIB	02	70230	672
1376					CW32887377	183.68	DVD & LIVRES AUDIO - BIBLIO	02	70230	677
										201.48
MINISTRE DES FINANCES	11-06-25	46272	CIRC.		AS-8D31C8					
1449		REF: FRAIS ANNUELS (ASCENDEUR)				99.88	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE	02	13096	522
										99.88
CONSTRUCTION DJL INC	11-06-25	46273	CIRC.		18013655					
1529		REF: LIVRAISON ET LA DISPOSITION MATÉRIAUX GRANULAIRES (RÉSO. 2024-11-229)				1,586.79	PIERRE ET GRAVIER TRANSPORT	02	32000	621
							2024			
					18013979					
		REF: LIVRAISON ET LA DISPOSITION MATÉRIAUX GRANULAIRES (RÉSO. 2024-11-226)				940.82	PIERRE ET GRAVIER TRANSPORT	02	32000	621
					18015646					
		REF: LIVRAISON ET LA DISPOSITION MATÉRIAUX GRANULAIRES (RÉSO. 2024-11-229)				1,092.28	PIERRE ET GRAVIER TRANSPORT	02	32000	621

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
			18017317				
			REF: LIVRAISON ET LA DISPOSITION MATÉRIEAUX GRANULAIRES (RÉSO. 2024-11-229)	472.41	PIERRE ET GRAVIER TRANSPORT	02 32000 621	4,092.30
PNEUS BELISLE (COTEAU-DU-1570)	11-06-25	46274	CIRC. F024401500				
			REF: CREVAISON : NETTOYAGE ET PERMUTATION DE PNEU	280.94	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000 526	280.94
HOME HARDWARE 1744	11-06-25	46276	CIRC. 41088 41125	43.92	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			REF: RUBAN TUYAU /AGENOUILLOIR	11.36	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	
			41130				
			REF: SECATEURS / CIAISLLES HAIE	113.78	OUTILLAGE - EMBELLISSEMENT	02 63200 643	
			41136				
			REF: PEINT ALK / NETTOYANT / VARSOL / DOUBLURE SEAU	223.42	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			41141				
			REF: FLORAL-TERRE / POTS / JARDINIÈRE	38.73	COMITE EMBELLISSEMENT	02 63206 521	
			41165	29.36	OUTILLAGE - EMBELLISSEMENT	02 63200 643	
			41166	30.93	FLEURS ET MATERIAUX - EMB.	02 63200 629	
			41180				
			REF: BOUBLURE BAC / ROULEAU / PEINTURE	113.79	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	
			41217	13.88	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	619.17
IMPRIMERIE MULTIPLUS 1769	11-06-25	46277	CIRC. 072497	203.51	ADMINISTRATION - PUBLICATION	02 13000 349	203.51
PLOMBERIE MONTPELLIER DAO 2182	11-06-25	46278	CIRC. 030575				
			REF: SUMP PUMP GIANT (ÉCOCENTRE)	224.20	A RECEVOIR PROJET ECOCENTRE	54 13900 002	
			030576				
			REF: 2 SUMB-PUMB GIANT (GARAGE)	448.40	ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL	02 32000 522	672.60
POMPACTION 2584	11-06-25	46279	CIRC. POMPA-FV148202				
			REF: Inspection pompes distribution	1,981.14	ENTRETIEN RESEAU UNIFIE	02 41360 521	1,981.14
ENVIRONOR CANADA INC 2589	11-06-25	46280	CIRC. C1368	1,632.19	PROD. CHIMIQUES -RESEAU UNIFIE	02 41360 635	1,632.19
ATELIER MECANIQUE RS 2713	11-06-25	46281	CIRC. 77816				
			REF: Changement de pneus civic division urbanisme	63.24	ENTRETIEN VEHICULE URB.	02 61000 525	
			77820				
			REF: Changement de pneus mitsubishi				

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
				81.17	ENTRETIEN VEHICULE URB.	02 61000 525	144.41
LETTRAGE ALAIN GAUTHIER 2760	11-06-25	46282 CIRC.	5192				
	REF:	INSTALLATION DE LETTRAGE #420, #76 + FRAIS LIVRAISON		34.49	SIGNALISATION - CIRCULATION	02 35500 649	
				13.80	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000 643	
			5193				
	REF:	INSTALLATION LETTRAGE #472 + FRAIS LIVRAISON		17.25	SIGNALISATION - CIRCULATION	02 35500 649	
				13.79	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000 643	79.33
NALCO CANADA CO 2807	11-06-25	46283 CIRC.	6603371827				
	REF:	Produits chimiques pour réseau aqueduc		22,880.67	PROD. CHIMIQUES -RESEAU UNIFIE	02 41360 635	22,880.67
LES EQUIPEMENTS RAPCO INC 2842	11-06-25	46284 CIRC.	799522	439.23	BIENS N/DURABLES AUTRES VOIRIE	02 32000 610	439.23
AUTOMATISATION JRT INC 2868	11-06-25	46285 CIRC.	419817				
	REF:	FORFAIT IOT (MARS-AVRIL 2025)		183.96	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02 41500 521	183.96
PREVIMED INC 2940	11-06-25	46286 CIRC.	607496				
	REF:	Oxygène médical -Location annuelle des cylindres		120.00	Oxygène médical -Location annuelle des cylindres	02 22000 610	
				52.50	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000 643	
				2.50	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				2.49	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	177.49
RANCOURT LEGAULT JONCAS 2976	11-06-25	46287 CIRC.	108944				
	REF:	N/D : VRIG-38881 (RÉSO 2024-11-219)		1,999.89	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
				59.62	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				59.47	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
			108994				
	REF:	N/D : (RÉSO. 2024-11-219)		1,897.09	COUR MUNICIPALE FRAIS	02 12000 412	4,016.07
CENTRE DE LOC. D'OUTILS E 3009	11-06-25	46288 CIRC.	16831	227.52	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000 526	227.52
DISTRIBUTION SPORTS LOISI 3012	11-06-25	46289 CIRC.	147340	1,393.21	REPARATION EQUIP. PARCS	02 70159 525	1,393.21
KONE INC 3106	11-06-25	46290 CIRC.	1158927010	459.95	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE	02 13096 522	459.95
EUROFINS ESSAIS ENVIRONNE 3137	11-06-25	46291 CIRC.	1085562				
	REF:	PRÉLÈVEMENT - BAIE QUESNEL (PRIVÉ)		117.73	ENT. RESEAU PRIV- BAIE-QUESNEL	02 41303 521	
			1085563				

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
							3,105.88
ST-CLET DESIGN 4085	11-06-25	46302	CIRC. 918309 REF: Coroplastes Été Show 2025	1,700.71	PUBLICATIONS	02 70150 349	
			918331 REF: ALUPANEL + FRAIS DE CONCEPTION	389.66	PUBLICATION	02 23000 349	
			918332	148.21	PUBLICATIONS	02 70150 349	2,238.58
NEOMEDIA 4120	11-06-25	46303	CIRC. 25097 REF: AVIS APPEL D'OFFRE 2025-STP-02	224.20	AVIS PUBLIC, INFORM JOURNAUX	02 14000 341	224.20
LE BOTTIER DU CINQ 4127	11-06-25	46306	CIRC. 396182 396183 REF: LOGO REF. 396182 - D.RACINE	229.68	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
			396185 REF: BRODERIE LOGO (REF. 395714 ET395716) - C.CLEMENT	6.90	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
			396192 REF: BRODERIE LOGO (REF. 394978 ET 395700) - M.A.MARLEAU	68.99	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
			396511 REF: T-SHIRT / CHANDAIL / KANGOUROU / PATALON - D.MARTIN	261.23	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
			396601	205.82	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
				9.90	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				9.88	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
			396670 REF: KANGOUROU - D. RACINE	56.86	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
			396671 REF: FRAIS BRODERIE #396670	6.90	VETEMENTS ET ACC. - EMBELLISSE	02 63200 650	
			396672 REF: FRAIS BRODERIE #396511	48.29	VETEMENTS ET ACC. - EMBELLISSE	02 63200 650	
			396673 REF: FRAIS BRODERIE #395714	20.70	VETEMENTS ET ACC. - EMBELLISSE	02 63200 650	
			397039 REF: CHANDAL / BERMUDA - R.LÉGER	255.78	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
				13.12	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				13.09	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
			397041	160.34	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000 650	
			397117				

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
			REF: PANTALON / CHANDAIL / TI-SHIRT / CASQUETTE - M.LEMAIRE				
				281.00	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
			397118	152.06	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
			397192				
			REF: MANTEAUX / CASQUETTE / VERTE / TUQUES - B.ARNOTIS				
				275.87	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
			397526				
			REF: PANTALON / MANTEAU / T-SHIRT / CHANDAIL - A.SEGUIN				
				255.02	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
				13.50	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402	000
				13.47	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502	000
			397527	225.60	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
			397639				
			REF: JEANS / TI-SHIRT / CHANDAIL / VESTE - A.DUHAIME				
				256.58	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
				12.72	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402	000
				12.69	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502	000
			397640				
			REF: SOULIER IMPERMÉABLE - A.DUHAIME				
				186.22	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
			397685	206.91	VETEMENTS, CHAUSSURES TRANSP	02 32000	650
							3,279.82
BIBLIO RPL LTEE	11-06-25	46307	CIRC. 0993-40731	88.53	PAPETERIE - BIBLIOTHEQUE	02 70230	670
4136							88.53
SP MEDICAL	11-06-25	46308	CIRC. 79592				
4175			REF: Fournitures ventilation + trauma				
				362.30	FOURNITURES MEDICALES - INCEND	02 22000	691
							362.30
TOROMONT CAT (QUEBEC)	11-06-25	46309	CIRC. PSQP0521149	842.77	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
4271			PSQP0521149-C				
			REF: CRÉDIT SUR FACT. PSQP0521149				
				155.71-	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			PSQP0531514	164.11	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			PSQP0531775	414.60	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			PSQP0531776	72.66	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
			PSQP0531777				
			REF: BILLETTE POUR RETROCAVEUSE				
				1,157.08	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
							2,495.51
EQUIPEMENTS PLANNORD	11-06-25	46310	CIRC. FS94343				
4274			REF: JOINTS UNIVERSEL HE05				
				788.04	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02 32000	526
							788.04
SERVICE NATIONAL DES SAUV	11-06-25	46311	CIRC. 233580				
4304			REF: FORMATION - BR - INTERVENANT - MANUEL CANADIEN DE SAUVETAGE - BREVET INTERVENTION NAUTIQUE				
				568.98	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	02 22000	454
				24.98	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402	000
				22.39	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502	000

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
				8.20	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000	643 624.55
HYDRA-SPEC INC 4329	11-06-25	46312	CIRC. HS25-36184 REF: Réparation borne fontaine 1-039	1,701.73	ENTRETIEN BORNES FONTAINES	02 41360	523
			HS25-36185 REF: Réparation borne fontaine 1-038	1,552.07	ENTRETIEN BORNES FONTAINES	02 41360	523
			HS25-36186 REF: Réparation borne fontaine 1-038	1,410.87	ENTRETIEN BORNES FONTAINES	02 41360	523 4,664.67
DUNTON RAINVILLE 4371	11-06-25	46313	CIRC. 472589 REF: Dossier 120265 - Avis juridique	11,170.40	SERVICES JURIDIQUES	02 13000	412 11,170.40
MYCOBOUTIQUE INC. 4791	11-06-25	46314	CIRC. 4380 REF: CONFÉRENCE SUR CULTURE DES CHAMPIGNONS	747.34	SERVICES PRO - SENTIER ESCAPAD	02 70160	419 747.34
CENTRE JARDIN VAUDREUIL-S 4882	11-06-25	46315	CIRC. 107051963	376.02	FLEURS ET MATERIAUX - EMB.	02 63200	629 376.02
LES SERRES MICHEL VANDEWA 4883	11-06-25	46316	CIRC. 17201 17220 17225	1,246.71 82.78 250.63	FLEURS ET MATERIAUX - EMB. FLEURS ET MATERIAUX - EMB. FLEURS ET MATERIAUX - EMB.	02 63200 02 63200 02 63200	629 629 629 1,580.12
GERSTAT INC. 4899	11-06-25	46317	CIRC. F-233334	70.73	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE	02 13096	522 70.73
		TOTAUX	91 CHEQUES	193,875.95			

DATE 02-06-2025 08:42

IMPRIME LE: 02-06-2025

Ville de Rigaud

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION
CAISSE 96097 - OPERATIONS (54 11100 000)

PAGE 16

DETAILLE

DU 11-06-2025 AU 11-06-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

GRAND TOTAUX			91 PAIEMENTS	193,875.95			
--------------	--	--	--------------	------------	--	--	--

DATE 29-05-2025 14:35
 IMPRIME LE: 29-05-2025
 Ville de Rigaud

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES CHEQUES
 CAISSE 96097 - OPERATIONS (54 11100 000)

PAGE 1

DETAILLE

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
CONTROLE ANIMAL VAUDREUIL	01-05-25	46149	CIRC. 5500				
2416			REF: SERVICE CONTROL ANIMALIER - SEPTEMBRE 2024 + FRAIS DOSSIER - CHIEN DANGEREUX				
				1,817.63	CONTROLE DES ANIMAUX	02 29300	451
				25.25	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402	000
				25.19	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502	000
							1,868.07
#FAUB001	01-05-25	46150	CIRC. SUBV.SPORT(JFS)				
			REF: SUBV. SPORTIVE POUR				
				250.00	SUBVENTION POUR L'ELITE	02 70194	991
							250.00
#KARI001	01-05-25	46151	CIRC. REMBMEDAILLE				
				100.00	LICENCES DE CHIENS	01 24100	400
							100.00
#LEFE002	01-05-25	46152	CIRC. SUBV. VOYAGE				
			REF: SUBV. VOYAGE CULTUREL				
				150.00	SUBV. AUX INDIVIDUS - LOISIRS	02 70193	991
							150.00
IGA FAMILLE DEZIEL	01-05-25	46153	CIRC. 2283				
0054			REF: ÉPICERIE (GRANDE CORVÉE)				
				70.90	EVENEMENTS - VILLE	02 70171	493
				.57	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402	000
				.57	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502	000
							72.04
M.R.C.V.S.	01-05-25	46154	CIRC. 2025-000045				
0127			REF: Frais de vente des immeubles par défaut de paiement				
				400.00	FRAIS VENTE POUR TAXE	02 14000	452
							400.00
SANIVAC - 9363-9888 QUEBE	01-05-25	46155	CIRC. 0001034702				
0214			REF: LOCATION POINTE-SÉGUIN 18 AVRIL AU 15 MAI 2025				
				304.68	LOC. TOILETTES - PARCS	02 70159	516
							304.68
LES PRODUCTIONS IMAGINATI	01-05-25	46156	CIRC. 7160				
1135			REF: Atelier de magie CDJ 2023				
				1,667.14	EVENEMENTS - VILLE	02 70171	493
							1,667.14
CINTAS CANADA LIMITÉE	01-05-25	46157	CIRC. 4228416051				
1580			4228416210				
			REF: TAPIS / GRATTE PIED - HOTEL DE VILLE				
				383.23	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE	02 13096	522
							643.81
LETTRE ALAIN GAUTHIER	01-05-25	46158	CIRC. 5015				
2760			REF: LETTRAGE DE VINYLE + FRAIS LIVRAISON				
				34.49	SIGNALISATION - CIRCULATION	02 35500	649
				11.50	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000	643
			5097				
			REF: LETTRAGE DE VINYLE + FRAIS LIVRAISON				
				17.25	SIGNALISATION - CIRCULATION	02 35500	649
				11.49	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000	643

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
							74.73
CORP. CENTRALE DE SECURIT 3082	01-05-25	46159 CIRC.	439559				
		REF:	SURVEILLANCE ANNUELLE - USINE ÉPURATION				
				218.45	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02 41500 521	
							218.45
EUROFINS ESSAIS ENVIRONNE 3137	01-05-25	46160 CIRC.	1042478				
		REF:	PRÉLÈVEMENT PROJET 2024-URB-02				
				1,462.48	ENTRETIEN FOSSES SEPTIQUES	02 41400 521	
							1,462.48
NETSOLID 3180	01-05-25	46161 CIRC.	47897				
		REF:	SERVICE D'ACCÈS DIRECT AUX DIVERS SITES INTERNET - MAI 2025				
				23.00	A RECEVOIR PROJET ECOCENTRE	54 13900 002	
				527.78	SERVICE INTERNET: ADM.	02 13000 335	
							550.78
ENERGIE P38 / BUDGET PROP 3204	01-05-25	46162 CIRC.	01014-993132				
		REF:	PROPANE + FRAIS LIVRAISON				
				12.59	EQUIPEMENTS - ADM	02 13000 643	
				162.57	ENTRETIEN RESEAU PTS GAUTHIER	02 41350 521	
							175.16
FORFAIT DICAIRE 4275	01-05-25	46163 CIRC.	01014-993132				
		REF:	Déneigement salle amitié et caserne				
				4,260.62	CONTRAT ENLEVEMENT DE LA NEIGE	02 33000 443	
							4,260.62
RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTRO 4305	01-05-25	46164 CIRC.	5300003078				
		REF:	Permission - Emprise M&O - PM - 14,67 (01.05.2025-30.04.2026				
				313.56	ENTRETIEN PASSAGES A NIVEAUX	02 32000 529	
							313.56
HYDRA-SPEC INC 4329	01-05-25	46165 CIRC.	HS25-35884				
		REF:	RINSAGE + INSPACTION BORNES FONTAINES				
				6,475.39	ENTRETIEN BORNES FONTAINES	02 41360 523	
							6,475.39
FORMATION S LE DUC DU VIN 4784	01-05-25	46166 CIRC.	2525				
		REF:	ATELIER DEGUSTAITON DE VINS				
				517.39	ANIMATION - BIBLIOTHEQUE	02 70230 419	
							517.39
SERVICOFAX INC. 4879	01-05-25	46167 CIRC.	195232				
				397.80	ENCRE NOIR	02 13000 670	
				188.55	ENCRE JAUNE	02 13000 670	
				188.55	ENCRE MAGENTA	02 13000 670	
				188.55	ENCRE CIAN	02 13000 670	
				40.24	ROULEAU	02 13000 670	
							1,003.69
MINISTRE DES FINANCES, 4914	01-05-25	46168 CIRC.	LBA210383-LBA				
		REF:	BAIL 2024-238 - LOTS GREVE MUN - ACCES PUBLIC				
				89.68	FRAIS DIVERS	02 13000 499	
							89.68
	06-05-25	46172 CIRC.	000001				
*DESB001				700.44	REMBOURS. DE TAXES		
							700.44
ASS. QUEBECOISE DIRECTEUR	06-05-25	46173 CIRC.	FAC22430				
				51.74	FORMATION & CONGRES - URBANISM	02 61000 454	

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
GROUPE CLR SRAD 4350	06-05-25	46181 CIRC.	SRDA-0013302	689.85	TELEPHONE & CELLULAIRE - TRANS	02 32000 331	689.85
CLOUDLI COMMUNICATIONS CO 4698	06-05-25	46182 CIRC.	1474721				
		REF:	SERVICE MESSAGERIE VOCALE - MAI 2025	406.34	TEL - ADM (4122-6385)	02 13000 331	406.34
LATENDRESSE GROUPE CONSEI 1140	12-05-25	46184 CIRC.	2025-1179				
		REF:	ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE RH	6,898.50	RELATION DE TRAVAIL	02 16000 416	6,898.50
JEAN COUTU # 387 2619	12-05-25	46185 CIRC.	457906319292808				
		REF:	FOURNITURES MEDICALES (EPIPEN)	107.27	FOURNITURES MEDICALES - INCEND	02 22000 691	107.27
ATELIER MECANIQUE RS 2713	12-05-25	46186 CIRC.	76540				
		REF:	RÉPARATION ÉCHAPPEMENT, REMPLACER JOINT AVANT GAUCHE BRISER	362.36	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02 32000 525	
			76964				
		REF:	ENTRETIEN SIERRA 1500 - GMC	2,844.58	ENTRETIEN & REP. VEHICULES	02 32000 525	
			77509				
		REF:	LUMIÈRE ARRIÈRE / BALAIS ESSUIE GLACE	615.01	ENTR. REP. VEHICULES - SENTIER	02 70160 525	3,821.95
EUROFINS ESSAIS ENVIRONNE 3137	12-05-25	46187 CIRC.	1085557				
		REF:	PRÉLÈVEMENTS - RÉSEAU URBAIN (AVRIL 2025)	363.09	ANALYSE DE L'EAU - RESEAU UNIF	02 41360 411	
			1085558				
		REF:	Échantillonnage eaux usée	1,283.12	ENT & REP EQUIP EGOUT RIGAUD	02 41500 521	
			1085559				
		REF:	PRÉLÈVEMENT PUIITS GAUTHIER - MARS/AVRIL 2025	236.74	ANALYSE DE L'EAU: PTS GAUTHIER	02 41350 411	
			1085560				
		REF:	PRÉLÈVEMENT PUIITS JOLY MARS/AVRIL 2025	236.74	ANALYSE DE L'EAU - RESEAU UNIF	02 41360 411	
			1085561				
		REF:	PRÉLÈVEMENT EAU BRUTE - SÉGUIN NANO-FILTRATION - MARS/AVRIL 2025	236.74	ANALYSE DE L'EAU - RESEAU UNIF	02 41360 411	
			1085564				
		REF:	PRÉLÈVEMENT RÉSEAU GAUTHIER - MARS/AVRIL 2025	140.04	ANALYSE DE L'EAU: PTS GAUTHIER	02 41350 411	
			1085565				
		REF:	PRÉLÈVEMENT EAU USÉE - FÉV/MARS/AVRIL 2025	709.63	ANALYSE EAUX USEES EG. RIGAUD	02 41504 411	3,206.10
SYNDICAT DES TRAVAILLEUSE 3372	12-05-25	46188 CIRC.	CSN-AVRIL2025				
		REF:	COTISATION - AVRIL 2025				

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
				1,538.46	COT SYND A PAYER: COLS BLEUS	55 13800 502	1,538.46
4276	12-05-25	46189	CIRC. SUBVENTION (CG) REF: SUBVENTION VOYAGE CULTUREL -	300.00	SUBV. AUX INDIVIDUS - LOISIRS	02 70193 991	300.00
DUNTON RAINVILLE 4371	12-05-25	46190	CIRC. 476121 REF: DOSSIER: - SERVICES AU 30 AVRIL 2025	1,954.58	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
			476125C REF: DOSSIER: - SERVICES AU 30 AVRIL 2025	1,494.68	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	3,449.26
SFPQ - SYNDICAT DE LA FON 4764	12-05-25	46191	CIRC. SFPQ-AVRIL2025 REF: COTISATION - AVRIL 2025	1,117.26	COT SYND A PAYER: COLS BLANCS	55 13800 500	1,117.26
THERRIEN COUTURE JOLICOEU 4847	12-05-25	46192	CIRC. 568638 REF: DOSSIER: AU 31 JANVIER 2025	2,782.40	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
			574455 REF: DOSSIER: AU 28 FÉVRIER 2025	3,160.66	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	
			576267 REF: DOSSIER: AU 31 MARS 2025	803.68	SERVICES JURIDIQUES	02 13000 412	6,746.74
MINISTRE DES FINANCES, 4914	12-05-25	46193	CIRC. RD-0138349-0000 REF: ÉLIMINATION DES SOLS CONTAMINÉS / LESC	946.54	INFRAS MOB DUR PISTE CYCLABL	23 08000 721	946.54
LE COLLEGE BOURGET 0020	22-05-25	46196	CIRC. DÉPOUILL.2024 REF: LOCATION COMPLEX SPORTIF - DÉPOUILLEMENT DE NOËL 2024	1,989.07	LOCATION GYMNASSE BOURGET	02 70150 511	1,989.07
IGA FAMILLE DEZIEL 0054	22-05-25	46197	CIRC. 3689 6142 REF: LAIT, CREME POUR CAFE	23.48	BIEN NON DURABLE - SENTIER ESC	02 70160 610	
				21.07	BIENS NON DURABLES - ADMINISTR	02 13000 610	44.55
CLUB OPTIMISTE RIGAUD 0379	22-05-25	46198	CIRC. ENTENTE2025 REF: REMISE REVENUS DES INSCRIPTIONS DE LA FROMATION -MOI, JE GARDE - 17 MAI 2025	855.00	CONTRIBUTIONS ORGANISMES - LOI	01 23470 000	855.00
LIBRAIRIES BOYER 0433	22-05-25	46199	CIRC. 7624728 REF: FAUTEUIL OBUSFORME COMFORT CUIR NOIR	804.81	R-H: CONFORMITE - C.N.E.S.S.T.	02 16000 419	804.81

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
16166121 CANADA INC 1126	22-05-25	46200 CIRC.	0145	379.42	ANIMATION - BIBLIOTHEQUE	02 70230 419	379.42
PICSOUL 1844	22-05-25	46201 CIRC.	2578		REF: NOM DU DOMAINE : SENTIERSDELESCAPADE (MAI 2025 AU MAI 2026)		
				70.96	SERV. TECHNIQUE - LOISIRS	02 70190 414	
				3.25	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				3.24	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							77.45
SOLUTION NOTARIUS INC. 2977	22-05-25	46202 CIRC.	550776		REF: ABONNEMENT - MAI 2025		
				14.28	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02 13000 414	14.28
NETSOLID 3180	22-05-25	46203 CIRC.	45225		REF: INSTALLATION ANTENNE ENSEIGNE PROCHE DE L'HOTEL DE VILLE (NOV 2024)		
				287.44	LOISIRS ET CULTURE	23 70000 000	287.44
RCAP LEASING 3354	22-05-25	46204 CIRC.	1361131		REF: LOCATION PHOTOCOPIEUSES - JUIN 2025		
				727.99	CREDIT-BAIL	03 21003 000	
				63.01	INT. CREDIT-BAIL	02 92300 840	
							791.00
CLOUDLI COMMUNICATIONS CO 4698	22-05-25	46205 CIRC.	1478475		REF: LICENCE MODULE DE COMMUNICATION - MAI 2025		
				440.64	SERV INFORMATIQUES: SEC CIVILE	02 23000 414	440.64
MARIE-JOSEE DUPUIS 4703	22-05-25	46206 CIRC.	105-11		REF: SÉANCE 17 MAI 2025 - MÉDITATION PLEINE CONSCIENCE		
				350.00	SERVICES PRO - SENTIER ESCAPAD	02 70160 419	350.00
JEAN BEAUCHEMIN 4860	22-05-25	46207 CIRC.	CM-92025-2		REF: CLUB DE MARCHE 14-21 MAI, 04-11 JUIN 2025		
				350.00	CONTRACTUELS ACTIVITES PARCS	02 70150 411	
			P2025-2		REF: AQUA-FORME 21-28 MAI, 04-11 JUIN 2025		
				560.00	CONTRACTUELS COURS AQUAFORME	02 70140 411	910.00
SERVICOFAX INC. 4879	22-05-25	46208 CIRC.	195780		REF: RÉF.:#809 - URBANISME - SERVICE DE COPIES DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2025		
				328.84	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000 670	
			195781		REF: RÉF.:#813 - BIBLIO/LOISIRS - SERVICE DE COPIES DU 16 AVRIL AU 15 MAI 2025		
				181.89	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000 670	
			195782		REF: RÉF.:#841 FINANCES - SERVICE DE COPIES DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2025		
				153.62	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000 670	
			195786		REF: RÉF.:#810 - DIRECTION/GREFFE - SERVICE DE COPIES DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2025		
				73.19	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02 13000 670	

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM	DATE	NUMERO	ETAT	#	FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	#	GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR										
					195787					
					REF: RÉF.:#840 - COMPTOIR BIBLIO - SERVICE DE COPIES DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2025					
						63.94	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02	13000	670
					195788					
					REF: RÉF.:#812 - INCENDIE - SERVICE DE COPIES DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2025					
						66.26	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02	13000	670
					195789					
					REF: RÉF.:#811 - TRAVAUX PUBLICS - SERVICE DE COPIES DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2025					
						38.00	PAPETERIE ET LIVRES - ADMINIST	02	13000	670
										905.74
LILIANA ANDREA DOMINGUEZ	22-05-25	46209	CIRC.		3ANS-RECONNAISS	20.00	BIENS NON DURABLES - ADMINISTR	02	13000	610
5006										20.00
	28-05-25	46213	CIRC.		2025_01					
*WEN001					REF: DOSSIER: 2025_01 - FRAIS D'ENTRETIEN					
						3,403.26	RECLAMATIONS DOMMAGES ET INTER	02	13000	995
										3,403.26
CINTAS CANADA LIMITÉE	28-05-25	46214	CIRC.		4231290266					
1580					REF: ENTRETIEN TAPIS HOTEL DE VILLE					
						383.23	ENTRETIEN HOTEL DE VILLE	02	13096	522
					4231290278					
					REF: ENTRETIEN TAPIS BIBLIOTHEQUE					
						260.58	ENT & REP IMMEUBLE BIBLIO	02	70239	522
										643.81
INTERNATIONAL RIVE-NORD I	28-05-25	46215	CIRC.		901345W	22.56	ENT & REP MACH & EQUIP TRANSP	02	32000	526
1639										22.56
CONTROLE ANIMAL VAUDREUIL	28-05-25	46216	CIRC.		5682					
2416					REF: SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER - MARS 2025					
						258.69	CONTROLE DES ANIMAUX	02	29300	451
										258.69
VIDEOTRON LTEE	28-05-25	46217	ANNULE		#2024_06-01					
0823					REF: DOSSIER : 2024_06-01 - ING-372008 (DOMMAGES MATÉRIELS)					
						296.75	RECLAMATIONS DOMMAGES ET INTER	02	13000	995
										296.75
VIDEOTRON LTEE	28-05-25	46217	ANNULE		#2024_06-01					
0823					REF: DOSSIER : 2024_06-01 - ING-372008 (DOMMAGES MATÉRIELS)					
						296.75	RECLAMATIONS DOMMAGES ET INTER	02	13000	995
										296.75-
VIDEOTRON LTEE	28-05-25	46218	CIRC.		#2024_06-01					
0823					REF: DOSSIER : 2024_06-01 - ING-372008 (DOMMAGES MATÉRIELS)					
						296.75	RECLAMATIONS DOMMAGES ET INTER	02	13000	995
										296.75
					TOTAUX		62 CHEQUES			351,520.67

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
BELL CANADA 0013	01-05-25	3360	CIRC. REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	99.14	TEL PROM TOURISTIÇ	02 62100 331	99.14
BELL CANADA 0013	01-05-25	3361	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	65.33	TELEPHONE SALLE AMITIE	02 70120 331	65.33
BELL CANADA 0013	01-05-25	3362	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	89.54	TELEPHONE 19-21 ST-J-BA	02 70121 331	89.54
BELL CANADA 0013	01-05-25	3363	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	109.49	TELEPHONE:	02 40100 331	109.49
BELL CANADA 0013	01-05-25	3364	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	102.64	TELEPHONE EGOUT RIGAUD	02 41500 331	102.64
BELL CANADA 0013	01-05-25	3365	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	89.54	TEL - ADM)	02 13000 331	89.54
BELL CANADA 0013	01-05-25	3366	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	101.44	TEL. & CELLUL- PARCS	02 70150 331	101.44
BELL CANADA 0013	01-05-25	3367	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	101.85	TELEPHONE INCENDIE	02 22001 331	101.85
BELL CANADA 0013	01-05-25	3368	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	205.94	TELEPHONE INCENDIE	02 22001 331	205.94
BELL CANADA 0013	01-05-25	3369	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	101.78	TELEPHONE:	02 40100 331	101.78
BELL CANADA 0013	01-05-25	3370	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	184.19	TEL - ADM	02 13000 331	184.19
BELL CANADA 0013	01-05-25	3371	CIRC. -AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	89.54	TEL - RESEAU UNIFIE	02 41360 331	89.54

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
BELL CANADA 0013	01-05-25	3372 CIRC.	-AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	89.54	TEL - BIBLIO)	02 70230 331	89.54
BELL CANADA 0013	01-05-25	3373 CIRC.	-AVRIL2025 REF: Service du 13 avril au 12 mai 2025	216.75	SERVICE INTERNET - VOIRIE	02 32000 335	216.75
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3374 CIRC.	610903155685	1,533.79	ELECTRICITE PARC CHARTIER	02 70158 681	1,533.79
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3375 CIRC.	610903155686 REF: 78, CH. BAS-DE-LA-RIVIERE	5,755.11	ELECTRICITE - EGOUT RIGAUD	02 41500 681	5,755.11
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3376 CIRC.	610903155687 REF: 452, CH DE LA GRANDE-LIGNE	127.81	ELECTRICITE - EGOUT RIGAUD	02 41500 681	127.81
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3377 CIRC.	625303072790 REF: 51, RUE J.-MARC-SÉGUIN	4,946.30	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	4,946.30
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3378 CIRC.	625303072791 REF: 182, RUE AGATHE-SEGUIN	2,906.83	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	2,906.83
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3379 CIRC.	634303058473 REF: 7, RUE JULES-A.DESJARDINS	1,933.97	ELECTRICITE - CASERNE	02 22000 681	1,933.97
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3380 CIRC.	668503250540	977.70	ELECT: 2 ETAGE: 102 ST-PIERRE	02 70122 681	977.70
HYDRO-QUEBEC 0067	01-05-25	3381 CIRC.	685602852755 REF: 331, CHEMIN ST-GEORGES	1,859.92	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	1,859.92
BELL MOBILITE 0485	01-05-25	3382 CIRC.	AVRIL2025	54.63	TEL - ADM	02 13000 331	54.63
				49.39	TELEPHONE: 5	02 40100 331	49.39
				369.16	TELEPHONE) INCENDIE	02 22001 331	369.16
				49.39	TEL - RESEAU UNIFIE	02 41360 331	49.39
				80.86	TELEPHONE - URBANISME	02 61000 331	80.86
				119.77	TELEPHONE - LOISIRS ADM	02 70190 331	119.77
				67.28	TEL. & CELLUL- PARCS	02 70150 331	67.28
				191.17	TELEPHONE & CELLULAIRE - TRANS	02 32000 331	191.17
				44.13	TELEPHONE - SECURITE CIVILE	02 23000 331	44.13
				48.89	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	48.89
				48.79	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	48.79

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
							1,123.46
VIDEOTRON LTEE 0823	01-05-25	3383 CIRC.	8MAI-7JUN2025 REF: 51, RUE J.-MARC-SEGUIN	83.88	SERV INTERNET - AQUEDUC UNIFIE	02 41360 335	83.88
CHRISTOPHER TINKLER 1138	01-05-25	3384 CIRC.	2025AVR25 REF: REMBOURSEMENT DEPENSES	330.33	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	02 22000 454	
				15.53	BIENS NON DURABLES - REPAS	02 22000 611	
				6.88	BIENS NON DURABLES - REPAS	02 22000 611	
				8.46	BIENS NON DURABLES - REPAS	02 22000 611	
				1.74	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	362.94
ENERGIR 4283	01-05-25	3385 CIRC.	715002375521	234.29	GAZ NATUREL - 106 ST-VIATEUR	02 13000 632	234.29
ENERGIR 4283	01-05-25	3386 CIRC.	715002375522 REF: 34, RUE DE LA COOPERATIVE	1,466.52	GAZ NATUREL - VOIRIE	02 32000 632	1,466.52
ENERGIR 4283	01-05-25	3387 CIRC.	745000466234 REF: 10, RUE ST-JEAN-BAPTISTE E	568.17	GAZ NATUREL - VOIRIE	02 32000 632	568.17
ENERGIR 4283	01-05-25	3388 CIRC.	780002527423 REF: 21, RUE ST-JEAN-BAPTISTE E	146.07	PROPANE SALLE AMITIE	02 70120 632	146.07
ENERGIR 4283	01-05-25	3389 CIRC.	790002445804 REF: 7, RUE JULES-A.-DESJARDINS	1,695.67	GAZ NATUREL - INCENDIE	02 22000 632	1,695.67
DAMIEN CARDINAL 5003	01-05-25	3390 CIRC.	2025MAI01 REF: REMBOURSEMENT DEPENSES	206.80	DVD & LIVRES AUDIO - BIBLIO	02 70230 677	
				11.30	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				11.27	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
				30.41	FRAIS DE DEPLACEMENT - BIBLIO	02 70230 310	259.78
VIDEOTRON LTEE 0823	06-05-25	3391 CIRC.	21MAI-20JUI2025 REF: 10 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	95.37	SERVICE INTERNET SALLE AMITIE	02 70120 335	95.37
GLS 3391	06-05-25	3392 CIRC.	51702432(INC)	12.21	Service de courrier	02 22000 310	12.21
GLS 3391	06-05-25	3393 CIRC.	51702432(TP) REF: SERVICE DE MESSAGERIE	8.95	SERVICE COURRIER	02 13000 322	8.95

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
ENERGIR 4283	06-05-25	3394 CIRC.	740002963813 REF: 10 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	772.00	GAZ NATUREL - VOIRIE	02 32000 632	772.00
ENERGIR 4283	06-05-25	3395 CIRC.	740002963814 REF: 21 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	227.74	PROPANE SALLE AMITIE	02 70120 632	227.74
ENERGIR 4283	06-05-25	3396 CIRC.	740002964163 REF: 34 RUE DE LA COOPERATIVE	2,141.49	GAZ NATUREL - VOIRIE	02 32000 632	2,141.49
ENERGIR 4283	06-05-25	3397 CIRC.	780002513839 REF: 106 RUE SAINT-VIATEUR	302.20	GAZ NATUREL - 106 ST-VIATEUR	02 13000 632	302.20
ENERGIR 4283	06-05-25	3398 CIRC.	790002432998 REF: 7 JULES-A.-DESJARDINS	2,336.38	GAZ NATUREL - INCENDIE	02 22000 632	2,336.38
RIOUX MEGAN 5004	06-05-25	3399 CIRC.	2025-05-04 REF: REMBOURSEMENT DÉPENSES	32.19	EQUIPEMENTS & NON DURA F ETE	02 70152 643	32.19
5005	06-05-25	3400 CIRC.	2025-05-11 REF: REMBOURSEMENT DÉPENSES	79.54	FORMATION - PERSONNEL PISCINE	02 70140 454	
				3.79	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				3.78	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							87.11
REVENU CANADA RP0002 RÉG 4717	06-05-25	3401 CIRC.	DASF-14MAI2025 REF: DAS FÉDÉRAL 2 RÉGULIER - AU 14 MAI 2025	7,147.85	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	7,147.85
REVENU CANADA RP0001 RÉDU 4723	06-05-25	3402 CIRC.	DASF1-14MAI2025 REF: DAS FÉDÉRAL 1 RÉDUIT AU 14 MAI 2025	14,963.25	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	14,963.25
REVENU QUÉBEC 4724	06-05-25	3403 CIRC.	DASP-7MAI2025 REF: DAS PROVINCIAL AU 7 MAI 2025	46,542.40	D.A.S.P. A PAYER	55 13800 300	
				1,642.56	C.S.S.T. A PAYER	55 13800 800	
							48,184.96
HYDRO-QUEBEC 0067	12-05-25	3404 CIRC.	62203075911	49.18	ELECTRICITE: 71-73 ST-PIERRE	02 13001 681	49.18
HYDRO-QUEBEC 0067	12-05-25	3405 CIRC.	640603044056	1,734.32	ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC	02 34000 681	1,734.32
HYDRO-QUEBEC	12-05-25	3406 CIRC.	658603004749	43.14	ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC	02 34000 681	

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
0067							43.14
HYDRO-QUEBEC	12-05-25	3407	CIRC. 658603004750				
0067			REF: COIN R-L SEGIUN CH DE LA GRANDE-LIGNE	59.50	ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC	02 34000 681	59.50
HYDRO-QUEBEC	12-05-25	3408	CIRC. 684702873713				
0067			REF: FACE A 121 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE	233.19	ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC	02 34000 681	233.19
HYDRO-QUEBEC	12-05-25	3409	CIRC. 686503250160	727.09	ELECTRICITE SORTIE 9 AUT 40	02 62100 681	727.09
0067							
VIDEOTRON LTEE	12-05-25	3410	CIRC. 20MAI-19JUN25				
0823			REF: 34 RUE DE LA COOPÉRATIVE	83.88	SERVICE INTERNET - VOIRIE	02 32000 335	83.88
VIDEOTRON LTEE	12-05-25	3411	CIRC. 21MAI-20JUN2025	95.37	SERV INTERNET: CHALET ESCAPADE	02 70150 335	95.37
0823							
VIDEOTRON LTEE	12-05-25	3412	CIRC. 22MAI-21JN25				
0823			REF: 106 RUE SAINT-VIATEUR	135.62	SERVICE INTERNET: ADM.	02 13000 335	135.62
VISA DESJARDINS	12-05-25	3413	CIRC. VISA-AVRIL2025	25.36	POSTE - PEB BIBLIO	02 70230 321	
1715				243.76	BIENS NON DURABLES - ADMINISTR	02 13000 610	
				91.87	BIENS NON DURABLES - ADMINISTR	02 13000 610	
				186.84	BIENS NON DURABLES - ADMINISTR	02 13000 610	
				666.67	PETITS OUTILS - SENTIER ESCAPA	02 70160 643	
				23.09	EQUIPEMENT - LOISIRS ADM.	02 70190 640	
				5.25	BIENS N/DURABLES - LOISIRS ADM	02 70190 610	
				28.00	BIENS NON DURABLES - ADMINISTR	02 13000 610	
				66.12	ENTR. REP. MACHINERIE OUTIL	02 70160 526	
				94.48	ENTR. REP. MACHINERIE OUTIL	02 70160 526	
				146.99	FORMATION - PERSONNEL PISCINE	02 70140 454	
				56.17	BIEN NON DURABLE - SENTIER ESC	02 70160 610	
				63.00	BIENS N/DURABLES - LOISIRS ADM	02 70190 610	
				211.83	ENTR. REP. MACHINERIE OUTIL	02 70160 526	
				10.29	AVIS PUBLIC, INFORM JOURNAUX	02 14000 341	
				13.64	ADMINISTRATION - PUBLICATION	02 13000 349	
				66.95	SERVICE INTERNET: ADM.	02 13000 335	
				208.92	ADMINISTRATION - PUBLICATION	02 13000 349	
				209.98	PUBLICATIONS	02 61000 349	
				114.09	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				113.80	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							2,647.10
GLS	12-05-25	3414	CIRC. 51802562				
3391			REF: SERVICE DE MESSAGERIE	133.19	SERVICE COURRIER	02 13000 322	
				6.32	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				6.30	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
NUMERO DU FOURNISSEUR							
							145.81
REVENU CANADA RP0002 RÉG 4717	13-05-25	3415 CIRC.	DASF2-21MAI2025 REF: DAS FÉDÉRAL 2 RÉGULIER AU 21 MAI 2025	1,957.35	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	1,957.35
REVENU CANADA RP0001 RÉDU 4723	13-05-25	3416 CIRC.	DASF1-21MAI2025 REF: DAS FÉDÉRAL 1 RÉDUIT AU 21 MAI 2025	9,780.40	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	9,780.40
REVENU QUÉBEC 4724	12-05-25	3417 CIRC.	DASP-14MAI2025 REF: DAS PROVINCIAL AU 14 MAI 2025	27,098.72	D.A.S.P. A PAYER	55 13800 300	
				1,064.49	C.S.S.T. A PAYER	55 13800 800	28,163.21
DESJARDIN SF - ASSURANCE 0056	15-05-25	3418 CIRC.	ASSCOLL-MAI2025 REF: COTISATION ASSURANCE COLLECTIVE - MAI 2025	37,329.78	ASSURANCE COLLECTIVE A PAYER	55 13800 600	37,329.78
DESJARDINS SECURITE FINAN 0162	15-05-25	3419 CIRC.	AVRIL2025 REF: COTISATION RETRAITE - AVRIL 2025	34,725.22	FONDS DE PENSION A PAYER	55 13800 400	
				832.85	REER COLLECTIF A PAYER	55 13800 401	35,558.07
GOUV. DU QUEBEC (C.A.R.R.) 0254	15-05-25	3420 CIRC.	CARRA-AVRIL2025 REF: COTISATION - AVRIL 2025	1,755.61	C.A.R.R.A. A PAYER	55 13800 402	1,755.61
CAISSE DESJARDINS (FRAIS 1027	15-05-25	3421 CIRC.	13MAI2025 REF: FRAIS - ARRET PAIEMENT	12.00	FRAIS BANQUES	02 19000 990	12.00
IT CLOUD SOLUTIONS 4744	15-05-25	3423 CIRC.	1617387 REF: MICROSOFT 365 BUSUNESS, ENTRA ID (DU 05 MAI AU 04 JUIN 2025)	1,113.88	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02 13000 414	1,113.88
HYDRO-QUEBEC 0067	22-05-25	3424 CIRC.	619003370876 REF: 34 RUE DE LA COOPÉRATIVE	1,795.98	ELECTRICITE - GARAGE MUNICIPAL	02 32000 681	1,795.98
HYDRO-QUEBEC 0067	22-05-25	3425 CIRC.	625303083651	162.26	ELECTRICITE PARCS	02 70159 681	162.26
HYDRO-QUEBEC 0067	22-05-25	3426 CIRC.	636103062805 REF: HOTEL DE VILLE - 106 RUE SAINT-VIATEUR	1,743.98	ELECTRICITE - HOTEL DE VILLE	02 13000 681	1,743.98
HYDRO-QUEBEC 0067	22-05-25	3427 CIRC.	641503301058	34.23	ELECTRICITE RAMPE MISE A L'EAU	02 70149 681	34.23
HYDRO-QUEBEC	22-05-25	3428 CIRC.	644203046100	84.05	ELECTRICITE PARCS	02 70159 681	

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
0067							84.05
HYDRO-QUEBEC	22-05-25	3429	CIRC. 644203046101				
0067	REF: 3 RUE SIMON-PIERRE-TREMBLAY			200.66	ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC	02 34000 681	200.66
HYDRO-QUEBEC	22-05-25	3430	CIRC. 671202961051				
0067	REF: FACE A 12 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE			150.72	ELECTRICITE - ECLAIRAGE PUBLIC	02 34000 681	150.72
VIDEOTRON LTEE	22-05-25	3431	CIRC. 20MAI-19JUN25	95.37	SERVICE INTERNET - BIBLIO	02 70230 335	95.37
0823							
	22-05-25	3432	CIRC. FORMATIONR2				
5007	REF: KILOMETTRAGE FORMATION R2 RANDO QUÉBEC			155.24	FRAIS DEPLAC - LOISIRS ADM	02 70190 310	
				7.39	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				7.37	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							170.00
REVENU CANADA RP0002 RÉG	21-05-25	3433	CIRC. DASF2-31MAI2025				
4717	REF: DAS FÉDÉRAL 2 RÉGULIER AU 31 MAI 2025			1,942.41	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	1,942.41
REVENU CANADA RP0001 RÉDU	21-05-25	3434	CIRC. DASF-31MAI2025				
4723	REF: DAS FÉDÉRAL 1 RÉDUIT AU 31 MAI 2025			7,184.63	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	7,184.63
REVENU QUÉBEC	21-05-25	3435	CIRC. DASP-21MAI2025				
4724	REF: DAS PROVINCIALE AU 21 MAI 2025			22,425.90	D.A.S.P. A PAYER	55 13800 300	
				920.66	C.S.S.T. A PAYER	55 13800 800	
							23,346.56
REVENU CANADA RP0002 RÉG	27-05-25	3436	CIRC. DASF2-7JUN2025				
4717	REF: DAS FÉDÉRAL 2 RÉGULIER AU 7 JUIN 2025			4,854.37	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	4,854.37
REVENU CANADA RP0001 RÉDU	27-05-25	3437	CIRC. DASF1-7JUN2025				
4723	REF: DAS FÉDÉRAL 1 RÉDUIT AU 7 JUIN 2025			7,370.47	D.A.S.F. A PAYER	55 13800 200	7,370.47
REVENU QUÉBEC	27-05-25	3438	CIRC. DASP-31MAI2025				
4724	REF: DAS PROVINCIAL AU 31 MAI 2025			29,115.95	D.A.S.P. A PAYER	55 13800 300	
				1,198.18	C.S.S.T. A PAYER	55 13800 800	
							30,314.13
BELL CANADA	28-05-25	3439	CIRC. 0908-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			65.33	TELEPHONE SALLE AMITIE	02 70120 331	65.33
BELL CANADA	28-05-25	3440	CIRC. -MAI2025				

DATE 29-05-2025 14:35
 IMPRIME LE: 29-05-2025
 Ville de Rigaud

LISTE SELECTIVE VENANT DE L'HISTORIQUE DES PRELEVEMENTS
 CAISSE 96097 - OPERATIONS (54 11100 000)

DETAILLE

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			89.54	TELEPHONE	19-21 ST-J-BA 02 70121 331	89.54
BELL CANADA	28-05-25	3441 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			101.44	TELEPHONE:	02 40100 331	101.44
BELL CANADA	28-05-25	3442 CIRC.	0-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			102.64	TELEPHONE	EGOUT RIGAUD 02 41500 331	102.64
BELL CANADA	28-05-25	3443 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			89.54	TEL - ADM	02 13000 331	89.54
BELL CANADA	28-05-25	3444 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			101.44	TEL. & CELLUL- PARCS	02 70150 331	101.44
BELL CANADA	28-05-25	3445 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			101.85	TELEPHONE	INCENDIE 02 22001 331	101.85
BELL CANADA	28-05-25	3446 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			205.94	TELEPHONE	INCENDIE 02 22001 331	205.94
BELL CANADA	28-05-25	3447 CIRC.	529669293-MAI25				
0013	REF: SERVICE DU 12 MAI AU 13 JUIN 2025			204.66	SERVICE INTERNET - VOIRIE	02 32000 335	204.66
BELL CANADA	28-05-25	3448 CIRC.	534786312-MAI25				
0013	REF: SERVICE DU 24 AVRIL AU 23 MAI 2025			243.52	SERVICE INTERNET - INCENDIE	02 22000 335	243.52
BELL CANADA	28-05-25	3449 CIRC.	5482-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			101.78	TELEPHONE:	02 40100 331	101.78
BELL CANADA	28-05-25	3450 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			99.14	TEL PROM TOURISTIQ	02 62100 331	99.14
BELL CANADA	28-05-25	3451 CIRC.	-MAI2025				
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			184.19	TEL - ADM) 02 13000 331	184.19
BELL CANADA	28-05-25	3452 CIRC.	MAI2025				

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			89.54	TEL -) RESEAU UNIFIE	02 41360 331	89.54
BELL CANADA 0013	28-05-25	3453 CIRC.	-MAI2025	89.54	TEL - BIBLIO	02 70230 331	89.54
0013	REF: SERVICE DU 13 MAI AU 12 JUIN 2025			89.54	TEL - BIBLIO	02 70230 331	89.54
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3454 CIRC.	620803107079	845.94	ELECTRICITE: 71-73 ST-PIERRE	02 13001 681	845.94
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3455 CIRC.	631603076629	295.91	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	295.91
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3456 CIRC.	637003319841	1,658.15	ELECTRICITE - CASERNE	02 22000 681	1,658.15
0067	REF: 7 RUE JULES-A.-DESJARDINS			1,658.15	ELECTRICITE - CASERNE	02 22000 681	1,658.15
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3457 CIRC.	655003270201	4,135.26	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	4,135.26
0067	REF: 51 RUE J.-MARC-SEGUIN			4,135.26	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	4,135.26
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3458 CIRC.	655003270202	2,897.13	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	2,897.13
0067	REF: 182 RUE AGATHE-SEGUIN			2,897.13	ELECTRICITE - RESEAU UNIFIE	02 41360 681	2,897.13
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3459 CIRC.	655003270203	694.32	ELECT: 2 ETAGE: 102 ST-PIERRE	02 70122 681	694.32
0067				694.33	ELECTRICITE - BIBLIOTHEQUE	02 70230 681	1,388.65
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3460 CIRC.	655003270204	698.52	ELECTRICITE - EGOUT RIGAUD	02 41500 681	698.52
0067				101.34	ELECTRICITE - EGOUT RIGAUD	02 41500 681	101.34
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3461 CIRC.	655003270205	101.34	ELECTRICITE - EGOUT RIGAUD	02 41500 681	101.34
0067				2,570.01	ELECTRICITE PARC CHARTIER	02 70158 681	2,570.01
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3462 CIRC.	695503235395	2,570.01	ELECTRICITE PARC CHARTIER	02 70158 681	2,570.01
0067				34.97	ELECTRICITE PARCS	02 70159 681	34.97
HYDRO-QUEBEC 0067	28-05-25	3463 CIRC.	695503235396	34.97	ELECTRICITE PARCS	02 70159 681	34.97
PAGENET OF CANADA INC. 0344	28-05-25	3464 CIRC.	1149864272	137.28	TELEPHONE (5125-5034) INCENDIE	02 22001 331	137.28
0344	REF: Téléavertisseurs premier répondant - avril, mai et juin 2025			137.28	TELEPHONE (5125-5034) INCENDIE	02 22001 331	137.28
BELL MOBILITE 0485	28-05-25	3465 CIRC.	MAI2025	54.63	TEL - ADM (4122-6385)	02 13000 331	54.63
0485				49.39	TELEPHONE: 5482-2285	02 40100 331	49.39
				370.63	TELEPHONE (5125-5034) INCENDIE	02 22001 331	370.63
				49.39	TEL - (6569) RESEAU UNIFIE	02 41360 331	49.39
				81.07	TELEPHONE - URBANISME	02 61000 331	81.07
				119.77	TELEPHONE - LOISIRS ADM	02 70190 331	119.77
				67.28	TEL. & CELLUL- PARCS(4608)	02 70150 331	67.28
				109.70	TELEPHONE & CELLULAIRE - TRANS	02 32000 331	109.70
				44.13	TELEPHONE - SECURITE CIVILE	02 23000 331	44.13
				45.08	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	45.08

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM NUMERO DU FOURNISSEUR	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
				44.99	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							1,036.06
VIDEOTRON LTEE 0823	28-05-25	3466	ANNULE 2024_06-01 REF: DOSSIER: 2024_06-01 - DOMMAGES MATÉRIELS	296.75	RECLAMATIONS DOMMAGES ET INTER	02 13000 995	296.75
VIDEOTRON LTEE 0823	28-05-25	3466	ANNULE 2024_06-01 REF: DOSSIER: 2024_06-01 - DOMMAGES MATÉRIELS	296.75	RECLAMATIONS DOMMAGES ET INTER	02 13000 995	296.75-
JOSÉE RAYMOND 5002	28-05-25	3467	CIRC. FORMATION	123.28	FORMATION ET CONGRES	02 16000 454	
				5.87	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				5.85	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							135.00
GERALD PROULX 5008	28-05-25	3468	CIRC. DEPENSES23AVR25 REF: KMS - FORMATION CNESST ET FORMATION R2 RANDO QC	244.77	FRAIS DEPLAC - LOISIRS ADM	02 70190 310	
				11.66	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				11.63	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							268.06
JOSIANE DEROME 5009	28-05-25	3469	CIRC. 25MAI2025 REF: REMBURSEMENT AGENDA PERSONNE.	26.20	EQUIPEMENT - LOISIRS ADM.	02 70190 640	
				1.25	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				1.24	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							28.69
CLAUDIA BISSONNETTE 5010	28-05-25	3470	CIRC. 2025MAI25 REF: REMBOURSEMENT CRAYON POUR TABLEAU	8.39	EQUIP. & ECUSONS - PISCINE	02 70140 699	
				.40	T.P.S. A RECEVOIR	54 13402 000	
				.40	T.V.Q. A RECEVOIR	54 13502 000	
							9.19
CAISSE DESJARDINS (FRAIS 1027	29-05-25	3471	CIRC. FRAIS22MAI25 REF: ARRET DE PAIEMENT 22 MAI 2025	12.00	FRAIS BANQUES	02 19000 990	12.00
PAYSAFE MRCHANT FEE 2402	29-05-25	3472	CIRC. PAYSAFE-MAI25 REF: FRAIS PAYSAFE MARCHANT FEE - MAI 2025	1,036.77	FRAIS BANQUES	02 19000 990	1,036.77
IT CLOUD SOLUTIONS 4744	29-05-25	3473	CIRC. MAI2025 REF: FACTURE IT-CLOUD MAI 2025	121.07	SERV. PROF. - INFORMATIQUE	02 13000 414	121.07
			TOTAUX	114	PRELEV.		325,272.74

DATE 29-05-2025 14:35

IMPRIME LE: 29-05-2025

Ville de Rigaud

LISTE SELECTIVE DES DEBOURSES VENANT DES CHEQUES EN CIRCULATION
CAISSE 96097 - OPERATIONS (54 11100 000)

PAGE 18

DETAILLE

DU 01-05-2025 AU 31-05-2025

NOM	DATE	NUMERO ETAT	# FACTURE	MONTANT	DESCRIPTION	# GL	MONT. TOT
-----	------	-------------	-----------	---------	-------------	------	-----------

NUMERO DU FOURNISSEUR

GRAND TOTAUX			176 PAIEMENTS	676,793.41			
--------------	--	--	---------------	------------	--	--	--

Préparé par (nom et titre)	Camille Primeau, Directrice et greffière – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Date de la demande	27 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
			Nombre de copie papier : 1

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Report – Dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe – Exercice 2024	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>En vertu de l'article 105.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur.</p> <p>Le rapport financier et le rapport du vérificateur externe doivent être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par le trésorier, conformément à l'article 105.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>.</p> <p>Étant donné les enjeux des dernières semaines/mois, les rapports ne pourront être prêts à temps cette année, soit avant le 30 juin.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 105.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>, le trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur lors d'une séance du conseil annuellement ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, pour des raisons opérationnelles, les rapports de l'exercice 2024 ne seront pas encore complétés avant l'échéance du 30 juin 2025 ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu de demander le report du dépôt du rapport financier et rapport du vérificateur externe de l'exercice 2024 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.</p>

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$

Total du projet :	\$
-------------------	----

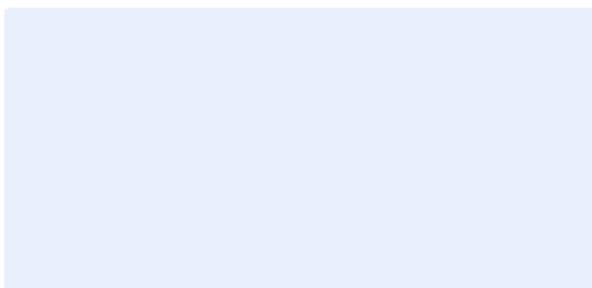
Source de financement :

Règlement d'emprunt no Fonds de roulement
 Réserve Autre
 Activités financières

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :
 Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
Commentaires		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Myriam De Martin Giguère, Conseillère au développement des talents et mieux-être au travail, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Myriam De Martin Giguère, Conseillère au développement des talents et mieux-être au travail, Service de la direction générale		
Date de la demande	26 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Gestion du personnel – Mouvements de personnel – Mai 2025	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT le dépôt devant ce conseil du rapport relatif aux mouvements de personnel depuis la dernière séance du conseil ;</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> ;</p> <p>CONSIDÉRANT le <i>Règlement 415-2015 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs</i> ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)

Il est proposé par **Choisissez un élément.** et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de ratifier les embauches et les fins d'emploi du personnel suivant :

Embauches (LCV, article 73.2.)					
No d'employé	Poste	Service	Date	Régie par	Statut
13-0014	Agente administrative	Direction générale	26 mai 2025	Convention collective – Cols blanc	Temps complet - Contractuel
22-0015	Préventionniste	Service incendie	12 mai 2025	Convention collective - incendie	Temps complet - permanent
Fin D'emploi (LCV, article 73.2.)					
No d'employé	Poste	Service	Date	Régie par	Statut
13-0010	Directrice générale adjointe	Direction général	26 mai 2025	Manuel des conditions de travail des employés non syndiqués	Temps complet - permanent
22-0028	Pompier - premier répondant	Service Incendie	2 juin 2025	Convention collective - incendie	Sur appel, Permanent

Énumération des documents joints au bordereau

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Myriam De Martin Giguère, Conseillère au développement des talents et mieux-être au travail, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Date de la demande	28 mai 2025		
Séance ordinaire ou extraordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Adoption de la Politique sur la civilité à la Ville de Rigaud	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
En collaboration avec la Directrice communication, loisir et tourisme, la création d'une politique spécialement dédiée à la civilité, dans le but de faire la promotion de la collaboration au travail et en support préventif de <i>la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel au travail.</i>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud, ci-après la « Ville », a adopté une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel au travail ;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale d'adopter une autre politique portant spécifiquement sur la civilité au sein de la Ville afin de s'assurer et maintenir un climat de respect et de courtoisie ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif (décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)
<p>Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :</p> <ol style="list-style-type: none"> D'adopter la Politique sur la civilité à la Ville de Rigaud ; D'autoriser le directeur général par intérim ainsi que la mairesse à signer ladite Politique.

Énumération des documents joints au bordereau
Politique civilité à la Ville de Rigaud

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE**Certificat de crédit du trésorier**

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
Commentaires		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**Commentaires**

--

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
 Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

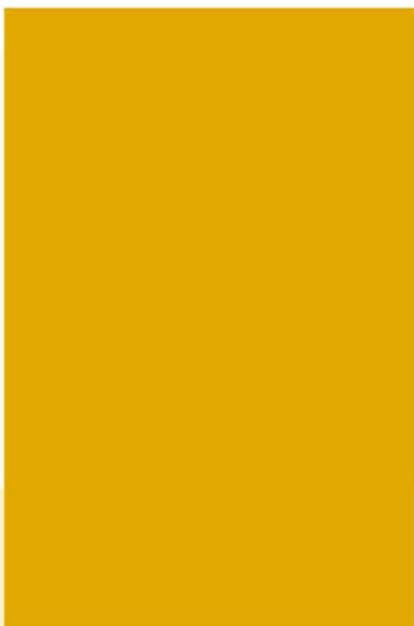
Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
 Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date



Politique de la civilité à la ville de Rigaud

Adoptée par le conseil le 10 juin 2025, résolution numéro 2025-06-xxx

1) PRÉAMBULE

La Ville de Rigaud est soucieuse de maintenir un climat de respect et de courtoisie dans toutes les interactions entre les employés municipaux, les élus, les citoyens et leur partenaire. Cette politique vise à établir un cadre clairement défini afin de favoriser un milieu harmonieux, exempt de propos ou d'attitudes irrespectueuses. Elle s'inscrit dans une volonté de promouvoir des valeurs de respect mutuel, de professionnalisme et de responsabilité collective.

2) OBJECTIFS

La présente politique vise à promouvoir un environnement respectueux, courtois et professionnel entre tous les individus qui interagissent dans le cadre des activités municipales, incluant les employés, les élus, les citoyens, les bénévoles, les partenaires, les fournisseurs et les usagers.

Plus précisément, elle a pour objectifs de :

- ❖ Encourager les comportements empreints de respect et de civilité dans tous les échanges ;
- ❖ Prévenir les comportements inappropriés, irrespectueux ou hostiles ;
- ❖ Établir un cadre d'intervention en cas de manquement aux règles de civilité ;
- ❖ Assurer un climat de travail et de services harmonieux et sécuritaire.

3) CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique :

- ❖ À toutes les personnes qui œuvrent pour la Ville de Rigaud (employés, gestionnaires, élus, bénévoles, etc.) ;
- ❖ À toute personne qui interagit avec le personnel municipal (citoyens, fournisseurs, partenaires, etc.) ;
- ❖ Dans tous les lieux physiques et virtuels où se déroulent les activités municipales, incluant les bâtiments municipaux, les événements publics, les communications électroniques et les médias sociaux.

4) DÉFINITION DE LA CIVILITÉ

À la Ville de Rigaud, la civilité se définit comme l'ensemble des comportements empreints de respect des normes sociales, de courtoisie et de savoir-vivre au sein du milieu de travail. Elle constitue une composante essentielle des relations professionnelles harmonieuses et s'inscrit en cohérence avec *le code d'éthique et de déontologie des employés et des bénévoles de la Ville de Rigaud, la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et de violence à caractère sexuel au travail*, ainsi que la présente politique sur la civilité.

La civilité repose sur les valeurs fondamentales de la Ville de Rigaud, soit l'intégrité, la prudence, le respect, la civilité, la loyauté et l'équité. Elle se manifeste notamment par la capacité de chacun à adopter des comportements respectueux, polis et empreints de considération dans ses relations professionnelles et interpersonnelles. Cela inclut, sans se limiter, notamment à :

- ❖ Utiliser un langage respectueux ;
- ❖ Éviter les propos blessants, discriminatoires ou menaçants ;
- ❖ Respecter les opinions, les rôles et les responsabilités de chacun ;
- ❖ Manifester une attitude constructive et bienveillante dans les échanges ;
- ❖ Favoriser la collaboration et la résolution pacifique des conflits

5) COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS

Les comportements suivants sont contraires à la civilité et sont interdits, cela inclut, sans se limiter, notamment à :

- ❖ Avoir des propos ou faire gestes méprisants, intimidants, dénigrants, à connotation sexuelle ou insultants ;
- ❖ Harcèlement psychologique ou sexuel ;
- ❖ Utilisation de langage grossier ou agressif ;
- ❖ Attitudes passives-agressives ou comportements de sabotage relationnel ;
- ❖ Refus de collaborer ou d'offrir un service de manière équitable ;
- ❖ Incivilités en ligne (courriels, médias sociaux, etc.) ;
- ❖ Menaces de violence physique, y compris toute menace de mort, qu'elle soit explicite ou implicite, verbale, écrite ou électronique ;
- ❖ Propagation de rumeurs, commérages, ou commentaires malveillants à l'égard d'un collègue ou d'un gestionnaire, dans le but de nuire à sa réputation ou de porter atteinte à la cohésion de l'équipe.

6) RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Employés, élus et bénévoles :

- ❖ Adopter en tout temps un comportement respectueux ;
- ❖ Intervenir avec calme et professionnalisme en cas de situation tendue ;
- ❖ Signaler tout manquement à la présente politique à leur supérieur immédiat ou au service des ressources humaines.

Gestionnaires :

- ❖ Favoriser un climat de civilité dans leur équipe ;
- ❖ Intervenir promptement en cas de situation inappropriée ;
- ❖ Soutenir les employés confrontés à des comportements irrespectueux.

Citoyens, fournisseurs et partenaires :

- ❖ Respecter les règles de civilité lorsqu'ils interagissent avec le personnel municipal ;
- ❖ Exprimer leurs demandes ou insatisfactions de manière respectueuse.

7) MESURES D'INTERVENTION

En cas de comportement jugé incivil à votre égard, nous vous encourageons à exprimer calmement votre mécontentement à la personne concernée afin de tenter de corriger la situation immédiatement.

En cas de récidive, veuillez en informer votre gestionnaire ou le service des ressources humaines afin que des mesures appropriées puissent être prises. Chaque situation sera évaluée au cas par cas, en tenant compte de la gravité, de la fréquence et du contexte.

Selon la gravité du manquement à la politique, des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi pourraient être appliquées. Toute fausse déclaration faite dans l'intention de nuire à autrui fera également l'objet d'une analyse et pourra entraîner des mesures disciplinaires.

8) RÉVISION

La présente politique sera révisée de façon périodique ou au besoin afin d'en assurer la pertinence et l'efficacité. Toute modification doit se faire par résolution du conseil municipal.

9) ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal à la séance du 10 juin 2025.

10) APPROBATION

Mairesse

Date

Directeur général par intérim

Date

ANNEXE A : FORMULAIRE D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION

J'atteste avoir reçu la Politique sur la civilité de la Ville de Rigaud, en avoir pris connaissance et en comprendre les dispositions. Je reconnais mon obligation à respecter cette politique

Je comprends également que la présente politique est nécessairement appelée à évoluer et à être modifiée. Il est donc entendu que les changements apportés peuvent entraîner le remplacement, la modification ou l'élimination de l'une ou l'autre des composantes de cette politique. Ces changements me seront communiqués par la conseillère aux ressources humaines.

Veuillez remettre une copie dûment signée de la présente à la conseillère des ressources humaines.

Signature de l'employé(e)

Date

Projet pour dépôt à la séance du 10 juin 2025

Préparé par (nom et titre)	Julie Rivard, Directrice générale adjointe, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Julie Rivard, Directrice générale adjointe, Service de la direction générale		
Date de la demande	6 mai 2025		
Séance ordinaire du	13 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : Choisissez un élément.		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Dépôt – Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable	

Rapport
(détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)

Le Service de l'aménagement et du développement, division travaux publics, dépose au conseil municipal le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de l'année 2023 selon les tableaux et formulaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Communication reçue du MAMH :

La présente fait suite à l'analyse du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement que vous nous avez transmis le 31 mars 2025.

J'ai le plaisir de vous informer qu'après l'analyse des outils que nous avons complétés ensemble, ces derniers ont été approuvés. Vous trouverez, ci-joint, les versions finales de vos outils ainsi qu'une version PDF du rapport à présenter au conseil. Veuillez valider les informations inscrites et communiquez avec nous, d'ici une semaine, s'il y a des modifications à apporter.

De plus, voici le récapitulatif des points importants du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable :

Action à mettre en place	Description	Date limite
Réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 200 % de la longueur pour le réseau : Rigaud. Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 28 robinets d'arrêt accessibles.	L'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint pour le réseau : Rigaud. Ainsi, des actions pour le contrôle des pertes d'eau sont à mettre en place pour réduire des pertes d'eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.	1er septembre 2025
Action à réaliser - section 3 du bilan.	Mettre en place 4 actions pour sensibiliser les citoyens d'ici le 1er septembre 2025.	1er septembre 2025
Action à réaliser - section 3 du bilan.	Mettre en place 4 actions pour montrer l'exemple en tant que municipalité d'ici le 1er septembre 2025.	1er septembre 2025
Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 60 immeubles résidentiels est requis.	La municipalité a dépassé un des objectifs au bilan 2021, 2022 et 2023 l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industries, Commerces et Institutions), les immeubles mixtes ciblés, les immeubles municipaux et sur un échantillon de 60 immeubles résidentiels est requise progressivement d'ici le 1er septembre 2025.	1er septembre 2025
Action à réaliser - Relever les compteurs d'eau annuellement.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.	Chaque année

Historique

(ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Chaque année, il est exigé de produire un rapport avec les formulaires et tableaux du MAMH.

Préambule

(CONSIDÉRANT/ATTENDU)

Le Service de l'aménagement et du développement, division travaux publics, dépose au conseil municipal le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable de l'année 2023 lequel sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)

Énumération des documents joints au bordereau

Rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE**Certificat de crédit du trésorier**

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Réseau
Environnement



Montréal



Québec

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

RIGAUD

Code géographique : 71133

Région administrative : Montérégie (16)

Complété par

Sylvain Vinet

le

mercredi 2 avril 2025

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	Action réalisée.
Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. Cette action devait être réalisée pour le 1^{er} septembre 2021.	Action réalisée.
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. Cette action devait être réalisée pour le 1^{er} septembre 2023.	Action réalisée.
Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	La municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif des pertes d'eau n'a pas été atteint, d'ici le 1er septembre 2025.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2025.
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable, mais la pression moyenne du PRZ est inférieure à 60 m pour tous les réseaux. Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un SRP sur ces réseaux n'est donc pas requis.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable, mais la pression moyenne du PRZ est inférieure à 60 m pour tous les réseaux. Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un SRP sur ces réseaux n'est donc pas requis.
Sensibilisation des citoyens	
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	4 actions sont requises pour le 1er septembre 2025. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2023.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	4 actions sont requises pour le 1er septembre 2025. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2023.
Installation de compteurs d'eau	
Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1 septembre 2025.	Secteur résidentiel Installation progressive
	Secteur non résidentiel Installation terminée
Relever les compteurs d'eau annuellement.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.
Commentaires généraux	

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Rigaud

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2023
2,1
58
38 mètres d'eau

Objectif 2023
≤ 2,0
≥ 50

*Ce réseau a un indice de demande limitée par la capacité.

L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint.
Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

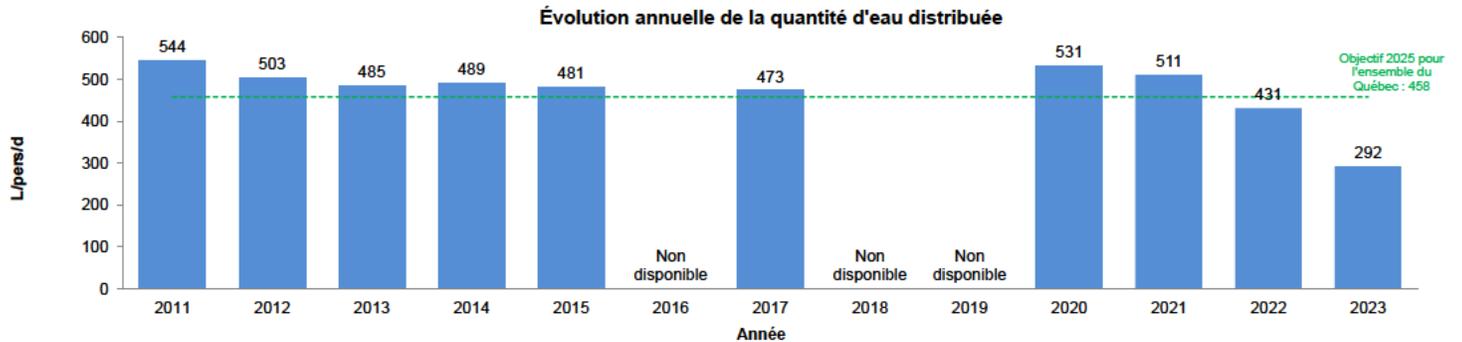
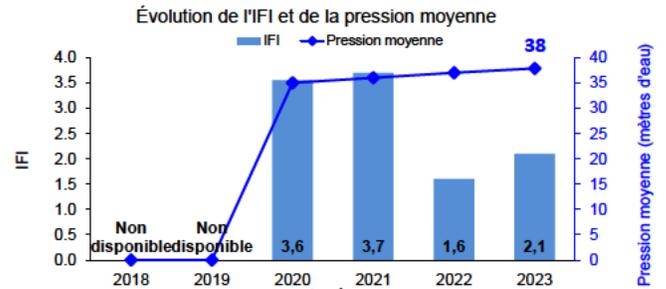
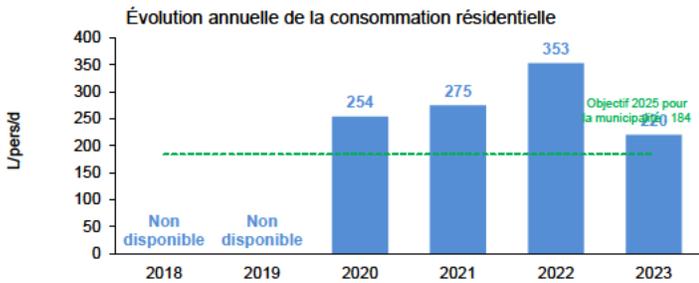
Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :
Consommation résidentielle estimée :
Quantité d'eau distribuée :

Résultat 2023
2,1
220 L/pers/d
292 L/pers/d

Objectif 2023
≤ 2,0
≤ 184 L/pers/d



Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQUEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 63,893 ML d'eau annuellement.
À titre comparatif, ce volume représente la consommation annuelle de 796 canadiens moyens.

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

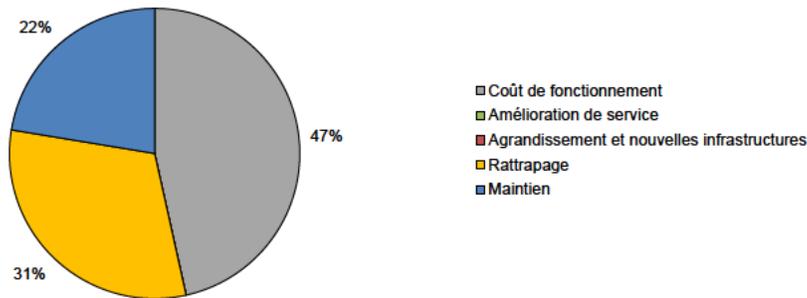
COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	2,98 \$/m ³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	1,43 \$/m ³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	1,99 \$/m ³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m ³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,00 \$/m ³
Coût des services d'eau	6,40 \$/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

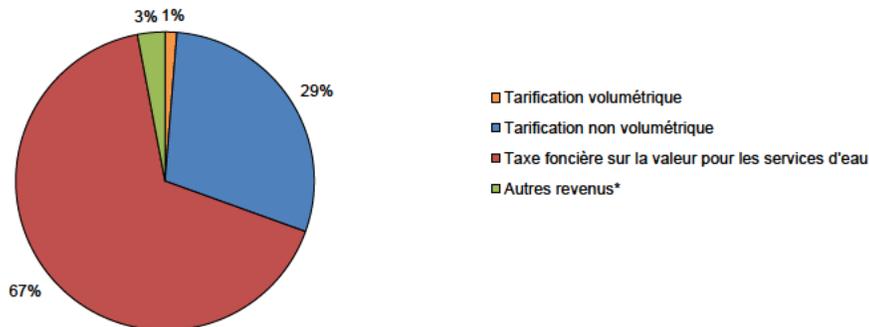


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,04 \$/m ³
Tarification non volumétrique	0,87 \$/m ³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	1,98 \$/m ³
Autres revenus*	0,09 \$/m ³
Revenus affectés aux services d'eau	2,98 \$/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



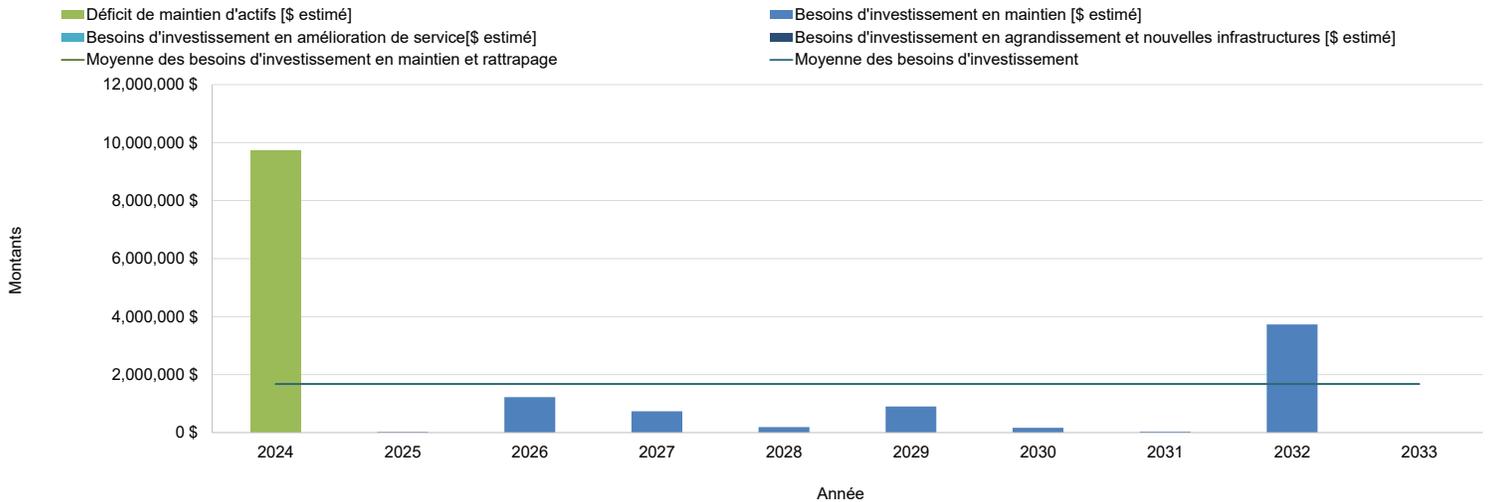
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2024	0 \$	9 729 877 \$	0 \$	0 \$	9 729 877 \$
2025	25 746 \$		0 \$	0 \$	25 746 \$
2026	1 224 674 \$		0 \$	0 \$	1 224 674 \$
2027	737 215 \$		0 \$	0 \$	737 215 \$
2028	190 932 \$		0 \$	0 \$	190 932 \$
2029	898 530 \$		0 \$	0 \$	898 530 \$
2030	166 383 \$		0 \$	0 \$	166 383 \$
2031	36 688 \$		0 \$	0 \$	36 688 \$
2032	3 730 896 \$		0 \$	0 \$	3 730 896 \$
2033	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
Total	7 011 064 \$	9 729 877 \$	0 \$	0 \$	16 740 941 \$

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)

Préparé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Jean-Virgile Tassé-Themens, Directeur général par intérim, Service de la direction générale		
Date de la demande	30 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : Choisissez un élément.		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Octroi d'un contrat – Achat de six (6) aérateurs pour les étangs aérés	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>En décembre 2024, les membres du conseil ont approuvé le PTI 2025-2026-2027. Il y est prévu de procéder au remplacement de certains aérateurs en 2025 suivant le remplacement d'aérateurs en 2024. Pour le contrat en 2025, nous proposons d'octroyer le contrat à Brault Maxtech.</p> <p>Après discussion avec M. Sylvain Vinet, responsable des étangs aérés, nous remplacerons six (6) aérateurs en 2025, il s'agit du même système qu'en 2024 puisque nos observations démontrent un bon rendement et qu'en ayant le même modèle cela facilite l'entretien.</p> <p>Il est à noter que le PTI mentionnait un règlement d'emprunt, mais la demande de procédure n'a jamais cheminée et donc jamais entamée au début de 2025. Dans le contexte, nous vous proposons de prendre la même procédure qu'en 2024, c'est-à-dire de payer la dépense à même le poste budgétaire 59-131122-000 (Surplus égout). Nous disposons de 141 183.04 \$ et en fonction de la dépense, il restera encore des sommes pour les urgences. Il est à noter que les surplus à affecter aux égouts de 2024 ne sont pas encore connus puisque le processus de vérification comptable n'est pas encore terminé.</p> <p>Il est à noter que le remplacement des aérateurs va aider à augmenter la performance des étangs aérés.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») a débuté en 2024 le remplacement des aérateurs des étangs aérés afin d'améliorer la performance de ceux-ci ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est prévu au PTI 2025-2026-2027 que le projet de remplacement des aérateurs se poursuive ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'une demande de prix fût transmise à l'entreprise ayant fourni les aérateurs acquis en 2024, soit Brault Maxtech inc., et ce, afin de faciliter notamment l'entretien de ceux-ci puisqu'il s'agit des mêmes modèles ;</p> <p>CONSIDÉRANT la recommandation de M. Sylvain Vinet, Chef de division – Traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement, d'acheter six (6) aérateurs auprès de l'entreprise Brault Maxtech inc ;</p> <p>PAR CONSÉQUENT,</p>

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :

- 1- D'autoriser l'achat de six (6) aérateurs auprès de l'entreprise Brault Maxtech inc. pour un montant de 91 000 \$, et ce, avant toutes taxes applicables ;
- 2- Que la dépense soit financée avec le surplus du poste budgétaire 59-131122-000 (surplus égouts) ;
- 3- D'autoriser le directeur général par intérim ou en son absence, le chef de division – Traitement des eaux, bâtiments, parcs et embellissement, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Énumération des documents joints au bordereau**Finances et trésorerie**

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire : 59-131122	91 000 \$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	91000 + taxes \$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre 59-13122 |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE**Certificat de crédit du trésorier**

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	

*Copie conforme à l'original signé numériquement*Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division - Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division - Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement		
Date de la demande	22 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Dérogation mineure — chemin des Érables – Dimensions des lots projetés — Lot 3 607 588 — Zone C-76	2025-20021

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>La demande de dérogation mineure vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une superficie de 4 462,9 mètres carrés pour le lot 6 675 192 (lot projeté), alors que la grille de spécifications de la zone C-76 du règlement de zonage 275-2010 et ses amendements, prévoit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour les lots ; • Permettre une superficie de 5 300 mètres carrés pour le lot 6 675 191 (lot projeté), alors que la grille de spécifications de la zone C-76 du règlement de zonage 275-2010 et ses amendements, prévoit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour les lots ; • Permettre une superficie de 5 659,9 mètres carrés pour le lot 6 675 190 (lot projeté), alors que la grille de spécifications de la zone C-76 du règlement de zonage 275-2010 et ses amendements, prévoit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour les lots ; • Permettre une superficie de 5 207,7 mètres carrés pour le lot 6 675 188 (lot projeté), alors que la grille de spécifications de la zone C-76 du règlement de zonage 275-2010 et ses amendements, prévoit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour les lots.

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
Recommandation numéro : U2025-05-1947
Réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2025

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2025-20021 déposée par le propriétaire le 25 avril 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une superficie de 4 462,9 mètres carrés pour le lot 6 675 192 (lot projeté) ; • Une superficie de 5 300 mètres carrés pour le lot 6 675 191 (lot projeté) ; • Une superficie de 5 659,9 mètres carrés pour le lot 6 675 190 (lot projeté) ; • Une superficie de 5 207,7 mètres carrés pour le lot 6 675 188 (lot projeté) ; <p>CONSIDÉRANT QUE la grille de spécifications de la zone C-76 du règlement de zonage 275-2010 et ses amendements, prévoit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour les lots ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 22 mai 2025 permettant aux personnes intéressées par la dérogation mineure de faire valoir leur point de vue ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 145.6 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, le conseil a invité toute personne intéressée à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure ;</p>

CONSIDÉRANT le document de présentation du Service de l'aménagement, développement et urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise des dispositions du règlement de zonage en vigueur pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme ne sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme prévoit qu'aucune dérogation mineure ne peut être accordée en zone de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la grille de spécification de la zone C-76 prescrit une superficie minimale de terrain de 20 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement proposé présente des lots ayant des superficies variant entre 4 462,0 mètres carrés et 5 659,9 mètres carrés, ce qui ne représente qu'environ 25 % de la superficie minimale exigée ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande est située dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;

CONSIDÉRANT l'argumentaire du demandeur ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif à la demande de dérogation mineure numéro 2025-20021 ;

PAR CONSÉQUENT,

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... *il est résolu que...* »)

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que déposée pour le lotissement du lot 3 607 588 afin de permettre:

- Une superficie de 4 462,9 mètres carrés pour le lot 6 675 192 (lot projeté) ;
- Une superficie de 5 300 mètres carrés pour le lot 6 675 191 (lot projeté) ;
- Une superficie de 5 659,9 mètres carrés pour le lot 6 675 190 (lot projeté) ;
- Une superficie de 5 207,7 mètres carrés pour le lot 6 675 188 (lot projeté) ;

alors que la grille de spécifications de la zone C-76 du règlement de zonage 275-2010 et ses amendements, prévoit une superficie minimale de 20 000 mètres carrés pour les lots.

Énumération des documents joints au bordereau

[REDACTED]

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve

- Fonds de roulement
 Autre

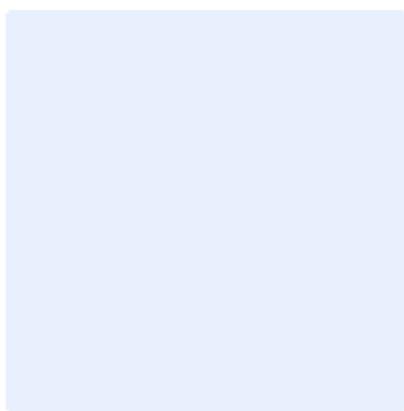
Activités financières

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : _____ Poste(s) budgétaire(s) : _____

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

 Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
 Greffière

Signature

30 mai 2025

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

 Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
 Directeur général par intérim

Signature

30 mai 2025

Date

Préparé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement		
Date de la demande	22 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/>	Papier <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : 1		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 65, rue Saint-Pierre – Agrandissement du Collège avec l'ajout de quatre (4) classes – Lot 3 607 787 – Zone P-170	2025-20020

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>La demande de P.I.I.A. vise l'agrandissement du Pavillon Louis Querbes du Collège Bourget avec l'ajout de quatre (4) classes modulaires sur la façade latérale droite.</p> <p>En vertu du <i>Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements</i> (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet d'agrandissement dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal</p> <p>Le projet respecte l'ensemble des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
<p>Recommandation numéro : U25-05-1943</p> <p>Réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2025</p>

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20020, déposée par le requérant le 9 avril 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le requérant du 65, rue Saint-Pierre, souhaite procéder à l'agrandissement du Pavillon Louis Querbes du Collège Bourget avec l'ajout de quatre (4) classes modulaires sur la façade latérale droite ;</p> <p>CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l'aménagement et du développement, division urbanisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT le plan effectué par Maison Bonneville daté du 13 février 2025 et le document de présentation du Collège Bourget transmis le 9 avril 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d'urbanisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter le <i>Règlement numéro 412-2024 à caractère provisoire afin d'interdire tous les travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des étangs d'épuration</i>, en ne produisant pas de rejet supérieur à celui existant ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu du <i>Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements</i> (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet d'agrandissement du bâtiment principal dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;</p>

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l'essentiel des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions projetées respectent les critères de la section B. IMPLANTATION de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par l'implantation linéaire de l'agrandissement qui permet une intégration réussie au site, notamment par son alignement avec le pavillon existant, assurant ainsi une continuité spatiale et une cohérence dans l'organisation du bâti ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions projetées ne respectent pas les critères de la section C. ARCHITECTURE de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par l'absence d'éléments architecturaux caractéristiques de la construction d'origine, notamment ceux datant d'avant l'agrandissement du pavillon, ce qui nuit à la cohérence architecturale de l'ensemble ;
- Le premier critère, par l'utilisation du Canexel de couleur gris naturelle, vieillie, qui accentue cette rupture avec le caractère initial du bâtiment ;
- Le deuxième critère, par l'incompatibilité de l'agrandissement avec l'âge, le type architectural et la période culturelle du bâtiment principal retenu à l'inventaire patrimonial ;
- Le cinquième critère, par un caractère de modernité marqué, notamment en raison du choix de matériaux contemporains tels que le Canexel, au détriment de matériaux nobles et traditionnels rappelant le bâtiment d'origine, comme la brique ou la maçonnerie, qui seraient plus approprié au contexte bâti existant ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif à la demande de P.I.I.A. numéro 2025-20020 ;

PAR CONSÉQUENT,

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... *il est résolu que...* »)

Il est proposé par **Choisissez un élément.** et résolu que le conseil municipal refuse la demande de P.I.I.A. telle que déposée afin de procéder à l'agrandissement du Pavillon Louis Querbes du Collège Bourget avec l'ajout de quatre (4) classes modulaires sur la façade latérale droite P.I.I.A. au 65, rue Saint-Pierre – Lot 3 607 787 – Zone P-170.

Énumération des documents joints au bordereau

[REDACTED]

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

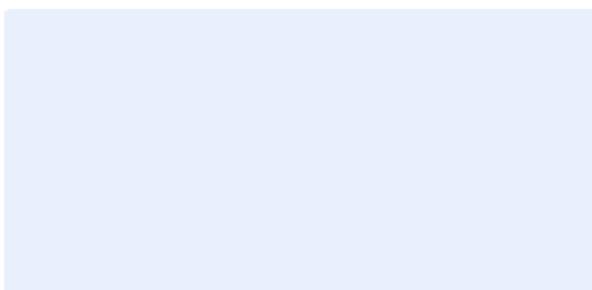
- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement	
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement	
Date de la demande	22 mai 2025	
Séance ordinaire du	10 juin 2025	
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/>	Nombre de copie papier : 1

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
P.I.I.A. – Secteur mixte autoroutier – 93, route 201 – Remplacement des portes extérieures et fenêtres de l'auberge – Lot 3 609 945 – Zone C-34	2025-20024

Rapport
(détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)

La demande de P.I.I.A. vise le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres sur les deux étages, toutes façades confondues, par des fenêtres en PVC de couleur noire et des portes extérieures en acier noir, le tout aux mêmes dimensions que celles qui sont existantes.

En vertu du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements* (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet de rénovation qui vise la modification des fenêtres dans le secteur mixte autoroutier doit faire l'objet d'une approbation d'une demande d'un P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal

Le projet respecte l'ensemble des objectifs et critères de l'article 6.4 du règlement sur le P.I.I.A.

Historique
(ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Recommandation numéro : U25-05-1946

Réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2025

Préambule
(CONSIDÉRANT/ATTENDU)

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20024, déposée par le requérant le 13 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant du 93, route 201 souhaite remplacer l'ensemble des portes et fenêtres sur les deux étages, toutes façades confondues, par des fenêtres en PVC de couleur noire et des portes extérieures en acier noir, le tout aux mêmes dimensions que celles existantes ;

CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l'aménagement et du développement, division urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements* (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet de rénovation qui vise la modification des fenêtres dans le secteur mixte autoroutier doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l'essentiel des objectifs et critères de l'article 6.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée respecte les critères de la section B. ARCHITECTURE de l'article 6.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Copie conforme à l'original signé numériquement

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

30 mai 2025

Signature

Date

Copie conforme à l'original signé numériquement

Jean-Virgile Tassé-Themens, M.A.
Directeur général par intérim

30 mai 2025

Signature

Date

Préparé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement	
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement	
Date de la demande	22 mai 2025	
Séance ordinaire du	10 juin 2025	
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/>	Nombre de copie papier : 1

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Remplacement d'une enseigne détachée sur poteau pour une enseigne projetante – Lot 3 608 512 – Zone C-136	2025-20023

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>La demande de P.I.I.A. vise le remplacement de l'enseigne détachée sur poteau existant par une enseigne projetante fixée au bâtiment, d'une dimension de 0,66 mètre sur 0,98 mètre. L'enseigne est conçue avec un cadre en bois peint en noir, surmontée d'un petit toit en métal noir et soutenue par un support ornemental en métal noir. Elle sera installée au-dessus de la rampe d'accès existante et les couleurs utilisées sont mat et non lustrées. Deux affichages différents sont proposés, ils conservent la même structure.</p> <p>En vertu du <i>Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)</i> numéro 345-2016 et ses amendements (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet d'installation d'une enseigne sur bâtiment ou détachée dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal</p> <p>Le projet respecte l'ensemble des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
<p>Recommandation numéro : U25-05-1944</p> <p>Réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2025</p>

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20023, déposée par le propriétaire le 13 avril 202 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le requérant du 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est souhaite remplacer l'enseigne détachée sur poteau existant par une enseigne projetante fixée au bâtiment, d'une dimension de 0,66 mètre sur 0,98 mètre ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est conçue avec un cadre en bois peint en noir, surmontée d'un petit toit en métal noir et soutenue par un support ornemental en métal noir ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'enseigne sera installée au-dessus de la rampe d'accès existante et les couleurs utilisées sont mat et non lustrées ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE deux (2) options d'affichages différents sont proposés et conservent la même structure ;</p> <p>CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l'aménagement et du développement, division urbanisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d'urbanisme ;</p>

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements* (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet d'installation d'une enseigne sur bâtiment ou détachée dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l'essentiel des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée respecte les critères de la section E. AFFICHAGE de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par la localisation de l'enseigne ;
- Le deuxième critère, par la localisation de l'enseigne qui ne masque pas les éléments architecturaux du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée ne respecte pas les critères de la section E. AFFICHAGE de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit par l'utilisation des couleurs vives, fluorescentes et éclatantes, tel que le rose, le mauve et le bleu qui ne s'arriment pas avec les couleurs du bâtiment que l'on retrouve sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif à la demande de P.I.I.A. numéro 2025-20023 ;

PAR CONSÉQUENT,

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... *il est résolu que...* »)

Il est proposé par **Choisissez un élément.** et résolu que le conseil municipal refuse la demande de P.I.I.A. telle que déposée afin de remplacer l'enseigne détachée sur poteau existant par une enseigne projetante fixée au bâtiment, d'une dimension de 0,66 mètre sur 0,98 mètre au 95, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Lot 3 608 512 – Zone C-136.

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

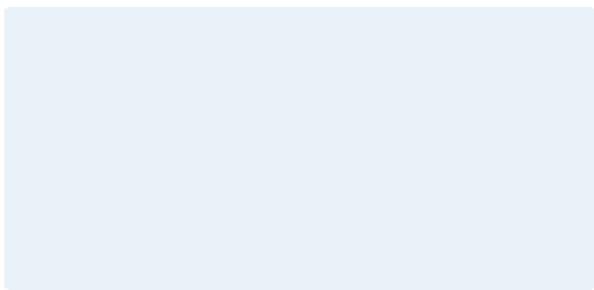
Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
--------------------------	---	----

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Signature

30 mai 2025

Date

Signature

30 mai 2025

Date

Préparé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement	
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Claudy St-Onge, Cheffe de division – Division urbanisme, Service de l'aménagement et du développement	
Date de la demande	22 mai 2025	
Séance ordinaire du	10 juin 2025	
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input type="checkbox"/> Papier <input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/>	Nombre de copie papier : 1

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 103, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Remplacement des portes de garage en façade pour portes et fenêtres sur terrasse – Lot 3 608 539 – Zone C-137	2025-20019

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p>La demande de P.I.I.A. vise visant la modification des ouvertures de l'élévation sud du bâtiment principal accepté lors de la séance du Conseil du 20 août 2024, par le remplacement des portes de garages projetées par une fenêtre d'une dimension de 2,3 mètres par 2,23 mètres, par une fenêtre d'une ouverture totale de 2,3 mètres par 2,8 mètres et par une porte simple de même couleur que les autres ouvertures.</p> <p>En vertu du <i>Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements</i> (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet tout projet de rénovation sur le bâtiment principal dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal</p> <p>Le projet respecte l'ensemble des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A.</p>

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
<p>Recommandation numéro : U25-05-1945</p> <p>Réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 mai 2025</p>

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20019, déposée par le propriétaire le 29 avril 2024 et le supplément d'informations transmis le 9 et le 10 avril 2025 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 103, rue Saint-Jean-Baptiste Est souhaite apporter des modifications aux ouvertures de l'élévation sud du bâtiment principal, telles qu'approuvées lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2024, en remplaçant les portes de garage projetées par une fenêtre de 2,3 mètres sur 2,23 mètres, une fenêtre de 2,3 mètres sur 2,8 mètres ainsi qu'une porte simple assortie aux autres ouvertures ;</p> <p>CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l'aménagement et du développement, division urbanisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d'urbanisme ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu du <i>Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016 et ses amendements</i> (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet de rénovation sur le bâtiment principal dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;</p>

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l'essentiel des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE l'intervention projetée respecte les critères de la section C. ARCHITECTURE de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par la préservation de l'intégrité architecturale du bâtiment, ce qui contribue au maintien et à l'enrichissement du milieu d'insertion ;
- Le troisième critère, par la modification des ouvertures projetées sur l'élévation sud qui améliore l'architecture existante et permettent de créer un ensemble bâti cohérent ;
- Le sixième critère, par les ouvertures modifiées qui sont de même type que les portes et les fenêtres existantes.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif à la demande de P.I.I.A. numéro 2025-20019 ;

PAR CONSÉQUENT,

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu que le conseil municipal autorise la demande de P.I.I.A. telle que déposée afin de modifier les ouvertures de l'élévation sud du bâtiment principal accepté lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2024, en remplaçant les portes de garage projetées par une fenêtre de 2,3 mètres sur 2,23 mètres, une fenêtre de 2,3 mètres sur 2,8 mètres ainsi qu'une porte simple assortie aux autres ouvertures au 103, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Lot 3 608 539 – Zone C-137.

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie			
No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

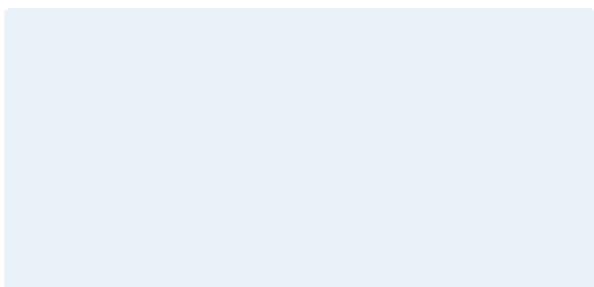
Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :
--------------------------	---



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires

Signature

30 mai 2025

Date

Signature

30 mai 2025

Date

Préparé par (nom et titre)	Anne-Marie Déziel, Directrice, Service des loisirs, de la culture et du tourisme		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Anne-Marie Déziel, Directrice, Service des loisirs, de la culture et du tourisme		
Date de la demande	22 mai 2025		
Séance ordinaire ou extraordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
			Nombre de copie papier : Choisissez un élément.

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Octroi de contrat – Réfection et installation d’enseignes aux sorties 9 et 12 ainsi qu’au parc Desjardins	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)
<p>L’installation de l’écran électronique fourni par Nummax pour l’enseigne située à la sortie 9 n’a pas été réalisée en 2024 tel que prévu initialement. En effet, la structure existante destinée à accueillir l’écran est tombée, ce qui a empêché son installation selon l’échéancier prévu.</p> <p>Il a donc été nécessaire d’attendre la reconstruction d’une nouvelle structure avant de procéder à l’installation de l’écran. Cette situation a entraîné un report de l’installation et, par conséquent, de la facturation.</p> <p>La facture de Nummax pour l’écran n’a donc pas été incluse dans les dépenses de l’année 2024. Elle est plutôt incluse dans le présent bordereau de transmission, pour l’année en cours.</p> <p>Montant de l’installation : seuls les frais d’installation de l’écran seront facturés, soit un montant de 4 500 \$ plus taxes.</p> <p>La nouvelle enseigne sera construite par Enseignes Barbo inc., et Nummax procédera à l’installation de l’écran une fois la structure complétée. Par ailleurs, les autres structures existantes feront également l’objet d’un remplacement des enseignes actuelles afin d’y intégrer le nouveau logo de la Ville.</p>

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») prévoit l’installation d’une nouvelle structure d’affichage pour l’écran situé à la sortie 9, afin de remplacer celui qui est tombé en 2023 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU’elle envisage également la modification des deux enseignes sur poteaux au 27, rue Saint-Jean-Baptiste Est, en actualisant le logo et le lettrage associés à la Ville, ainsi qu’en améliorant l’apparence de la structure d’acier existante grâce à une peinture de couleur brun ;</p> <p>CONSIDÉRANT l’approbation de la demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.), numéro 2025-20015, déposée par le Service des loisirs, de la culture et du tourisme le 31 mars 2025 et qui a été approuvée à la séance du conseil du 13 mai dernier sous la résolution 2025-05-117 ;</p> <p>CONSIDÉRANT la soumission déposée par l’entreprise Les Enseignes Barbo inc., datée du 16 mai 2025 et portant le numéro 38909 ;</p> <p>CONSIDÉRANT la facture de Nummax portant le numéro 16203 et qui indique un montant de 4 500,00 \$ pour l’installation de l’écran sur l’enseigne de la sortie 9, tel qu’octroyé par la résolution 2024-04-083 ;</p>

PAR CONSÉQUENT,

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... *il est résolu que...* »)

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :

1. Que le conseil municipal octroi le contrat à les Enseignes Barbo inc pour l'installation d'une nouvelle structure d'affichage pour l'écran situé à la sortie 9, afin de remplacer celle qui est tombé en 2023, ainsi que pour la modification des deux enseignes sur poteaux au 27, rue Saint-Jean-Baptiste Est, en actualisant le logo et le lettrage associés à la Ville, et en améliorant l'apparence de la structure d'acier existante grâce à une peinture de couleur brun ;
2. Que la Ville projette d'apporter des modifications aux deux (2) enseignes de la structure de la sortie 12, pour un montant de 52 165,00\$, et ce, avant toutes taxes applicables, selon les conditions stipulées dans la soumission portant le numéro 38909;
3. Que l'installation de l'écran sur l'enseigne de la sortie 9 soit faite par Nummax tel que mentionné dans la résolution dans 2024-04-083 pour un montant de 4 500,00\$, et ce, avant toutes taxes applicables, selon les conditions stipulées dans la facture portant le numéro 16203 ;
4. Que la dépense soit imputée au surplus accumulé non affecté de la Ville ;
5. D'autoriser la Directrice du Service des loisirs, de la culture et du tourisme ou en son absence, la greffière, à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	56 665\$ \$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- Règlement d'emprunt no
 Réserve
 Activités financières

- Fonds de roulement
 Autre

Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

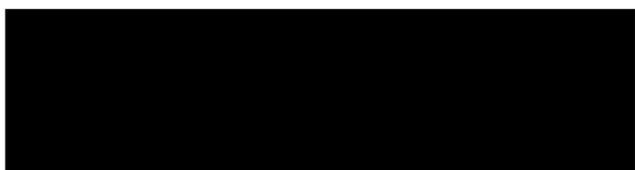
Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
--------------------------	---	----

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
Commentaires		
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



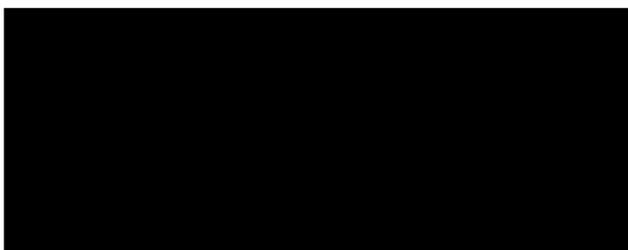
31 mai 2025

Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

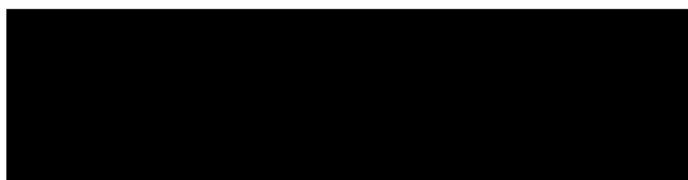
Commentaires	



31 mai 2025

Signature

Date



31 mai 2025

Signature

Date

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 13 mai 2025.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M. Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général par intérim
M^{me} Julie Rivard, directrice générale adjointe
M^{me} Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2025-05-117

P.I.I.A. – Secteur centre-ville – 27, rue Saint-Jean-Baptiste Est –Modification des deux (2) enseignes sur poteaux existantes – Lot 5 613 495 – Zone C-136

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20015, déposée par le Service des loisirs, de la culture et du tourisme de la Ville de Rigaud, (ci-après la « Ville »), le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite modifier les deux (2) enseignes sur poteaux existantes au 27 rue Saint-Jean-Baptiste Est, par le remplacement du logo et du lettrage faisant référence à Rigaud et par la modification de l'esthétique de la structure d'acier existante par l'application d'une peinture de couleur brun PMS 478C ;

CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l'aménagement et du développement, division urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 345-2016, et ses amendements, (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet d'installation d'une enseigne détachée dans le secteur centre-ville doit faire l'objet d'une approbation d'une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d'urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l'essentiel des objectifs et critères de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions projetées respectent les critères de la section E. AFFICHAGE de l'article 3.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par la localisation des enseignes existantes qui reste inchangée ;
- Le deuxième critère, par l'implémentation de la signalétique qui participe à la consolidation d'une identité visuelle distinctive, conformément aux objectifs de valorisation esthétique du secteur centre-ville ;
- Le cinquième critère, par les modifications aux enseignes existantes, de manière à uniformiser leur apparence avec les autres dispositifs d'affichage sur poteau, dotés d'écrans numériques, qui sont situés aux deux (2) entrées principales de la ville.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif à la demande de P.I.I.A. numéro 2025-20015 ;

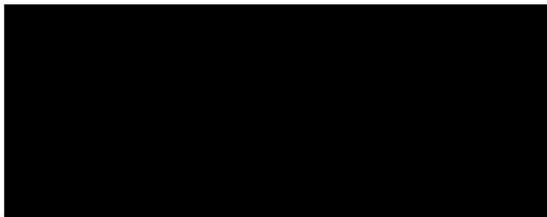
PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Noël et résolu que le conseil municipal autorise la demande de P.I.I.A. telle que déposée afin de modifier les deux (2) enseignes sur poteaux actuellement installées, par le remplacement du logo et du lettrage faisant référence à Rigaud et par la modification de l'esthétique de la structure d'acier existante par l'application d'une peinture de couleur brun PMS 478C au 27, rue Saint-Jean-Baptiste Est – Lot 5 613 495.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme

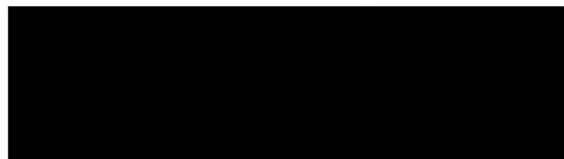


Greffière

Date : 15 mai 2025



Marie-Claude Frigault, mairesse



Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 13 mai 2025.

Sont présents : M. Charles Meunier, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M. Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général par intérim
M^{me} Julie Rivard, directrice générale adjointe
M^{me} Camille Primeau, greffière

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2025-05-118

P.I.I.A. – Secteur Saint-Jean-Baptiste Ouest – 51, rue J.-Marc-Séguin – Remplacement de l’enseigne sur poteaux et installation d’un panneau numérique – Lot 4 026 013 – Zone I-108

CONSIDÉRANT la demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (ci-après la « demande de P.I.I.A. ») numéro 2025-20016, déposée par le Service des loisirs, de la culture et du tourisme de la Ville de Rigaud, (ci-après la « Ville »), le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite remplacer l’enseigne sur poteaux au 51, rue J.-Marc-Séguin, pour une nouvelle enseigne en structure d’acier recouverte d’aluminium peinte brun avec un lettrage « Bienvenue – Ville de Rigaud » avec un écran numérique ;

CONSIDÉRANT les documents de présentation du Service de l’aménagement et du développement, division urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les règlements normatifs d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du *Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.)* numéro 345-2016, et ses amendements, (ci-après le « règlement sur le P.I.I.A. »), tout projet de remplacement et d’installation d’une enseigne détachée dans le secteur Saint-Jean-Baptiste Ouest doit faire l’objet d’une approbation d’une demande de P.I.I.A et doit être acheminé au Comité consultatif d’urbanisme (ci-après le « CCU ») et au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit respecter l’essentiel des objectifs et critères de l’article 9.4 du règlement sur le P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions projetées respectent les critères de la section D. AFFICHAGE de l'article 9.4 du règlement sur le P.I.I.A., soit :

- Le premier critère, par l'absence de dominance sur le site, favorisant une intégration harmonieuse avec l'aménagement paysager existant, lequel se caractérise par sa générosité ;
- Le deuxième critère, par la localisation en bordure de rue qui évite la prédominance dans le paysage de la rue ;
- Le quatrième critère, par son agencement avec le milieu bâti ;
- Le cinquième critère, par l'harmonie du concept d'affichage ;
- Le sixième critère, par l'utilisation de matériaux de qualité tel que l'aluminium et les sonotubes de béton ;
- Le septième critère, par la localisation de l'enseigne qui ne contribue pas à créer une surenchère quant aux dimensions et à la prédominance d'une enseigne sur une autre ;
- Le huitième critère, par l'homogénéité de la conception de l'enseigne qui est attribuable à l'utilisation uniforme des mêmes palettes chromatiques et des mêmes éléments de lettrage.

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU au conseil municipal relatif à la demande de P.I.I.A. numéro 2025-20016 ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Marc Noël et résolu que le conseil municipal autorise la demande de P.I.I.A. telle que déposée afin de remplacer l'enseigne sur poteaux, pour une nouvelle enseigne en structure d'acier recouverte d'aluminium peinte brun avec un lettrage « Bienvenue – Ville de Rigaud » avec un écran numérique au 51, rue J.-Marc-Séguin – Lot 4 026 013.

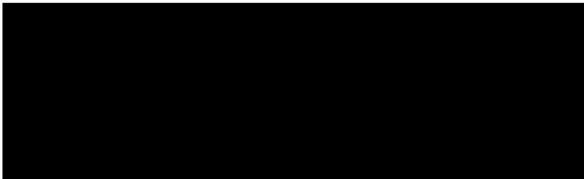
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme


Marie-Claude Frigault, mairesse


Greffière


Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA

Date : 15 mai 2025



Rigaud

Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rigaud, tenue le 23 avril 2024.

Sont présents : M. Archie Martin, conseiller
M. Marc Noël, conseiller
M. Kevin Ménard, conseiller
M. Yves Pelletier, conseiller
M. Alain Lapointe, conseiller

Ainsi que : M. Maxime Boissonneault, directeur général
M^{me} Kim Parent, greffière

Est absent : M. Charles Meunier, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Marie-Claude Frigault.

2024-04-083

Octroi de contrat de gré à gré pour l'acquisition de trois (3) écrans électroniques et d'un module - Nummax

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 396-2023 portant sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud a procédé à une demande de prix pour l'acquisition de trois (3) écrans électroniques et d'un module afin de remplacer les écrans actuels qui sont défectueux;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Nummax;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue de Nummax a été reconnue conforme et répond aux besoins de la Ville de Rigaud, tout en respectant les conditions édictées au *Règlement numéro 396-2023 portant sur la gestion contractuelle*;

PAR CONSÉQUENT,

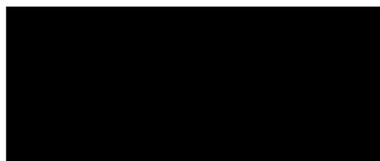
Il est proposé par Marie-Claude Frigault et résolu :

1. D'octroyer le contrat pour l'acquisition de trois (3) écrans électroniques et d'un module à Nummax, à la suite d'une recommandation formulée par le Comité loisirs, vie communautaire et communication, au prix de 63 413,00 \$, et ce, avant toutes taxes applicables;
2. DE financer cette acquisition ainsi que toutes les dépenses afférentes à même l'excédent affecté – signalisation municipale pour un montant de 38 800,00 \$ et de financer la différence à même les revenus de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

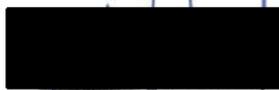
Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

Extrait certifié conforme



Greffière

Date : 25 avril 2024


Marie-Claude Frigault, mairesse

Kim Parent, greffière

Préparé par (nom et titre)	Vanessa Beaulieu, Greffière adjointe – Division greffe et affaires juridiques, Service de la direction générale		
Demandé et approuvé par (nom et titre)	Anne-Marie Déziel, Directrice, Service des loisirs, de la culture et du tourisme		
Date de la demande	29 mai 2025		
Séance ordinaire du	10 juin 2025		
Extrait conforme de la résolution	Électronique <input checked="" type="checkbox"/>	Papier <input type="checkbox"/>	Aucune <input type="checkbox"/>
	Nombre de copie papier : Choisissez un élément.		

Titre de la résolution (ce qui apparaîtra au procès-verbal)	Numéro de dossier
Fermeture de rues – Course de boîte à savon et défilé de la Saint-Jean-Baptiste – 24 juin 2025	

Rapport (détails/explications du dossier décisionnel qui servira pour la prise de décision du conseil)
<p><u>Pour la course de boîte à savon :</u></p> <p>La rue St-Viateur sera fermée de 7h à 12h le matin du 24 juin pour permettre le déroulement de l'activité de course de boîte à savon.</p> <p>Pour les rues appartenant au MTMD un permis d'événement spécial pour la fermeture de la rue St-Jean Baptiste et St-Pierre a été délivré conformément.</p> <p>Des plans de contournement sont prévue ainsi que de la sécurité.</p> <p><u>Pour la Fête nationale, le 24 juin :</u> (voir le document du trajet)</p> <p>Les rues seront fermées pour une durée d'environ 15 minutes chacune.</p> <p>Dans les rues municipales, nous passerons sur les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Sainte-Madeleine • Saint-Viateur ; • Rue Lauzon ; • Rue Pagé ;

Historique (ex. : résolutions, contrats, événement, etc.)

Préambule (CONSIDÉRANT/ATTENDU)
<p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud (ci-après la « Ville ») souhaite aviser la population de la fermeture de certaines rues le 24 juin prochain ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra son événement annuel de Course de boîte à savon, le 24 juin, entre 7 h 00 et midi et que celle-ci nécessite la fermeture de la rue Saint-Viateur pendant toute la durée de l'évènement ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville tiendra aussi son défilé annuel de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin dès 14 h 00, les rues suivantes seront fermées pour approximativement 15 minutes chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Sainte-Madeleine • Saint-Viateur ; • Rue Lauzon ; • Rue Pagé ; • Rue Saint-Jean-Baptiste Est ; et • Rue Saint-Pierre ; <p>CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et du tourisme devra s'assurer de la fermeture des rues pour les deux (2) évènements prévus le 24 juin ;</p>

PAR CONSÉQUENT,

Dispositif

(décision à inscrire dans la résolution au moment de l'adoption, ce qui suivra « ... il est résolu que... »)

Il est proposé par Choisissez un élément. et résolu :

- 1- D'approuver la fermeture de la rue Saint-Viateur pour la course de boîte à savon, le 24 juin prochain entre 7 h 00 et midi ;
- 2- D'approuver la fermeture des rues suivantes pour le défilé de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin prochain dès 14 h 00, et ce, pour une durée approximative de 15 minutes chacune :
 - Rue Sainte-Madeleine
 - Saint-Viateur ;
 - Rue Lauzon ;
 - Rue Pagé ;
 - Rue Saint-Jean-Baptiste Est ; et
 - Rue Saint-Pierre ;
- 3- D'autoriser le Service des loisirs, de la culture et du tourisme de s'assurer de la fermeture des rues pour les deux (2) événements prévus le 24 juin.

Énumération des documents joints au bordereau

Finances et trésorerie

No projet (si PTI) :		No commande : (module engagement financier, si disponible)	
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Poste budgétaire :	\$	Poste budgétaire	\$
Total du projet :	\$		

Source de financement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Règlement d'emprunt no | <input type="checkbox"/> Fonds de roulement |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input type="checkbox"/> Activités financières | |

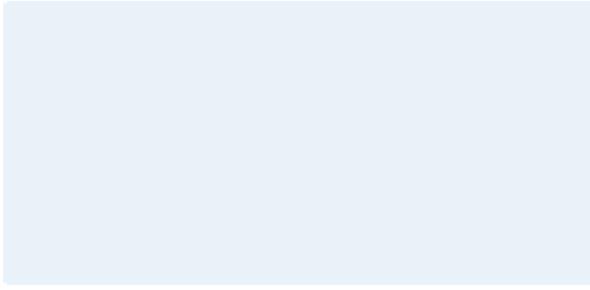
Si besoin d'un amendement budgétaire, précisez :

Coût : Poste(s) budgétaire(s) :

SECTION RÉSERVÉE À LA TRÉSORERIE

Certificat de crédit du trésorier

<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite pour un montant de :	\$
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense ci-dessus décrite, mais sous réserve, pour un montant de :	\$
	Commentaires	
<input type="checkbox"/>	Je soussigné(e) refuse la présente demande pour la ou les raisons suivantes :	



Signature

Date

SECTION RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Commentaires



Signature

30 mai 2025

Date



Signature

30 mai 2025

Date

